



# - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DE LA DRÔME (SDAASP) 2018-2024

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 98 DE LA LOI NOTRe DU 7 AOÛT 2015 ET DU DÉCRET DU 4 AVRIL 2016



LE DÉPARTEMENT



# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DE LA DRÔME (SDAASP) 2018-2024

<b>Editorial</b>	p. 3
<b>En préambule</b>	p. 4
<b>Le Diagnostic territorial</b>	p. 6
<b>Le Diagnostic thématique</b>	p.10
La santé	p.11
Les services publics	p.15
L'éducation et la jeunesse	p. 19
Le sport, la culture et les loisirs	p. 22
Les solidarités	p.26
Les services de proximité	p.29
<b>Fiches actions</b>	p. 32
<b>Annexes</b>	p. 63



## **La Drôme s'engage**

*Afin d'assurer à terme une égalité d'accès aux services dans tous les territoires, l'article 98 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) confie à l'Etat et au Conseil Départemental, l'élaboration conjointe d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).*

*Nous avons engagé cette démarche en septembre 2016, en y associant de nombreux partenaires, notamment l'Association des Maires de la Drôme, les communautés de communes et d'agglomérations, les chambres consulaires, les opérateurs de services.*

*Ensemble, nous avons considéré que la garantie d'un accès à un ensemble de services indispensables à la vie quotidienne, pour tous les publics et dans tous les territoires, était une priorité du point de vue de la solidarité et de l'équité.*

*Le schéma que nous vous proposons est donc un véritable projet de territoire destiné à renforcer l'offre de services sur toute la Drôme.*

*Il est un outil à la disposition de tous pour soutenir l'attractivité des territoires, développer l'activité économique, contribuer à une plus grande qualité de vie en Drôme.*

*Il invite aussi à innover et à imaginer l'organisation des services du futur en s'appuyant sur le développement du numérique, vecteur d'échanges et de lutte contre l'enclavement, et sur de nouvelles formes de mutualisations, à l'image des Maisons de Services Au Public.*

*Nous tenons à remercier l'ensemble des partenaires qui nous ont accompagnés dans l'élaboration de ce Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public .*

*Nous proposons de poursuivre cette dynamique avec la mise en œuvre de ce schéma, ce qui permettra, au cours des six années à venir, de proposer un meilleur accès à des services de qualité et de proximité sur toute la Drôme.*

Le Préfet de la Drôme

Eric SPITZ

La Présidente du Conseil départemental  
de la Drôme

Marie-Pierre MOUTON

# En préambule

L'article 98 de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) et le décret N°2016-402 du 4 avril 2016 rendent obligatoire l'élaboration conjointe par l'Etat et le Conseil départemental, d'un **Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)**.

Le Département de la Drôme s'est engagé dans cette démarche, en septembre 2016.

Il a choisi, dans le cadre d'un marché, le cabinet d'études EDATER (Montpellier) pour une assistance à l'élaboration de ce schéma.

## Ce schéma comprend :

### ■ un diagnostic territorial répertoriant :

- l'offre en services, publics et privés, sur le département avec leur localisation et leur accessibilité,
- les besoins en services de proximité,
- les territoires ayant un déficit d'accessibilité aux services.

■ un programme d'actions, pour renforcer l'accessibilité des services au public dans leur ensemble (santé, services publics, éducation-jeunesse, sports-culture-loisirs, solidarités, services de proximité) et prenant en compte l'offre numérique dématérialisée.

■ un plan de développement de mutualisation des services au public s'appliquant à l'ensemble du territoire départemental (intégré au programme d'actions).

Le terme d'accessibilité ne concerne pas seulement l'accessibilité physique des équipements pour des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. C'est une définition plus large qui repose sur la facilité pour un usager de disposer des services dont il a besoin.

Il s'agit des services publics (tels que les établissements scolaires ou sociaux, les agences de pôle emploi, la présence postale, les maisons de retraite...) et des services privés de base (pôles de santé, commerces, équipements sportifs ou culturels...).

### La notion d'accessibilité d'un service peut se décomposer en sept dimensions :

- le temps et la facilité d'accès,
- la disponibilité administrative, culturelle et sociale du service,
- son coût et son tarif,
- son niveau de qualité,
- la possibilité pour l'usager de choisir entre plusieurs opérateurs,
- l'information sur l'existence et les modalités du service,
- l'image du service et sa perception par l'usager.

L'amélioration de l'accessibilité – qu'elle soit physique ou dématérialisée – concerne, à la fois, **l'optimisation, la coordination et la mutualisation de l'offre existante, ainsi que les complémentarités nécessaires** à proposer, en particulier dans les zones déficitaires.

## Ce schéma a pour objectif :

- d'aboutir à une vision partagée des enjeux et des priorités en matière de services, par tous les acteurs du département,
- de corriger les déséquilibres entre les offres des services marchands et non marchands et les besoins des habitants notamment dans les zones présentant un déficit d'accessibilité aux services,
- d'identifier les pôles qui ont vocation à regrouper l'offre de services,
- de dégager les enjeux prioritaires et structurer un maillage départemental en adaptant ou en créant des équipements.



## Ce schéma repose sur une méthode

### ■ avec une gouvernance :

Un Comité de Pilotage, co-présidé par le Préfet du département et la Présidente du Conseil départemental, a été mis en place pour valider les travaux d'élaboration du schéma et faire des propositions en matière d'offres de services au public.

Il est assisté d'un Comité Technique.

### ■ avec des partenariats :

**A l'automne 2016**, un questionnaire destiné au grand public a été mis en ligne sur les sites internet de l'État et du Département afin de recueillir l'avis des Drômois sur l'offre et leurs besoins en services. En parallèle, des entretiens ont été conduits par EDATER, auprès des élus, des opérateurs de services et des associations d'usagers afin de connaître leur analyse et leurs préconisations en matière de services.

**En décembre 2016**, un séminaire de présentation de la démarche, complété par des ateliers, a permis de réunir les élus, les chambres consulaires, les services de l'État et du Département, les organismes publics et privés, sur l'amélioration de l'offre et les besoins en services dans la Drôme. Sur la base du diagnostic territorial présenté par le cabinet EDATER et des échanges entre les participants, des propositions d'actions ont été faites.

**En février 2017**, deux journées ont été organisées entre les services de l'Etat, les services du Département, les chambres consulaires et les organismes publics et privés pour finaliser techniquement sous forme de fiches, les actions proposées lors du séminaire du mois de décembre 2016.

**En juin 2017**, après validation par le Comité de Pilotage, le projet de schéma a été adressé aux Présidents des EPCI à fiscalité propre dont le siège est dans la Drôme.

Les Conseils communautaires ont disposé d'un délai de trois mois pour rendre leur avis sur ce projet. Tous les EPCI consultés ont rendu un avis favorable, à l'exception de la Communauté de Communes Drôme sud Provence qui ne s'est pas exprimée et dont l'avis, de fait, est réputé favorable.

**En novembre 2017**, le Conseil régional et la Conférence Territoriale de l'Action Publique d'Auvergne-Rhône-Alpes ont donné un avis favorable à ce projet de SDAASP de la Drôme.

A l'issue de ces consultations des partenaires, **le Conseil départemental a délibéré le 5 février 2018.**

L'arrêté préfectoral, autorisant la publication du schéma, a été pris le 6 mars 2018.

**A partir de 2018**, le SDAASP est mis en œuvre avec, pour chacune des 6 thématiques, un co-pilotage Etat-Département.

Le Comité de Pilotage, assisté du Comité technique, assure le suivi et l'évaluation du SDAASP.

Une convention de mise en œuvre des actions du SDAASP est conclue entre l'Etat, le Département, les collectivités et les EPCI à fiscalité propre intéressés et les organismes publics et privés concernés.

La durée de validité du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) est de six ans, à compter de sa publication.

# Le Diagnostic territorial

Le cabinet d'études EDATER a établi le diagnostic territorial de la Drôme en tenant compte de toutes les dimensions de l'accessibilité : analyse présenteielle, temps d'accès, horaires d'ouverture, facilités d'usage....

Ce diagnostic porte sur les différents types de services existants selon les critères de l'INSEE (services de proximité, intermédiaires, supérieurs, métropolitains...), sur les besoins en services, sur l'organisation territoriale de l'offre de services...

Les principales conclusions sont les suivantes :

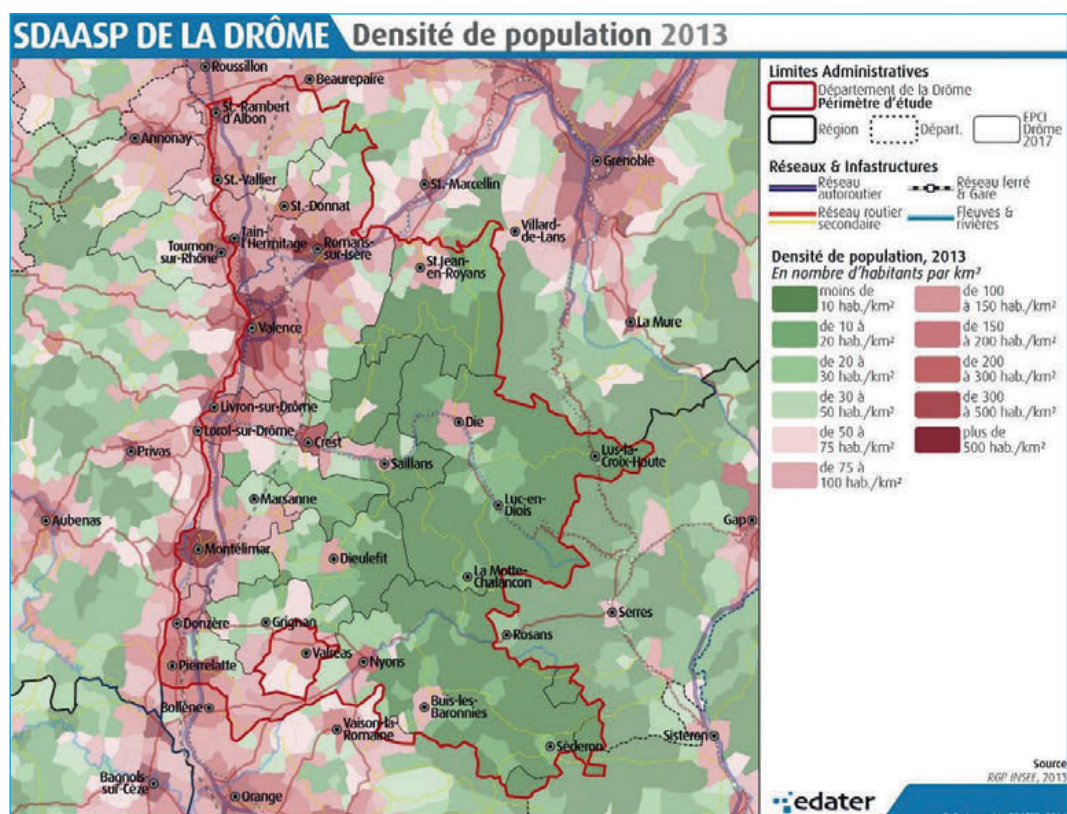
- La Drôme compte 367 communes et 494 712 habitants soit une densité de population de 75,8 habitants au km<sup>2</sup>.

Le département se découpe en :

- 3 arrondissements : Valence, Die et Nyons,
- 10 EPCI à fiscalité propre ayant leur siège en Drôme : 8 Communautés de communes (CC du Crestois-Pays de Saillans – cœur de Drôme / CC du Diois / CC de Porte de Dromardèche / CC de DrômeSud-Provence / CC des Baronnies en Drôme Provençale / Cc du Royans-Vercors / CC du Val de Drôme / CC Dieulefit-Bourdeaux) et 2 Communautés d'Agglomération (Valence-Romans-Sud Rhône-Alpes avec 51 communes et 218 712 habitants et Montélimar-Agglomération avec 26 communes et 62 699 habitants).

6 EPCI à fiscalité propre, dont le siège est à l'extérieur de la Drôme, ont dans leur périmètre des communes de la Drôme : Arche-Agglomération, Enclave des Papes-Pays de Grignan, Pays Vaison-Ventoux, Ventoux-Sud, Sisteronais-Buëch, Jabron-Lure-Vançon-Durance.

La Drôme bénéficie d'une croissance démographique, tout particulièrement dans la vallée du Rhône et le long de l'Isère.

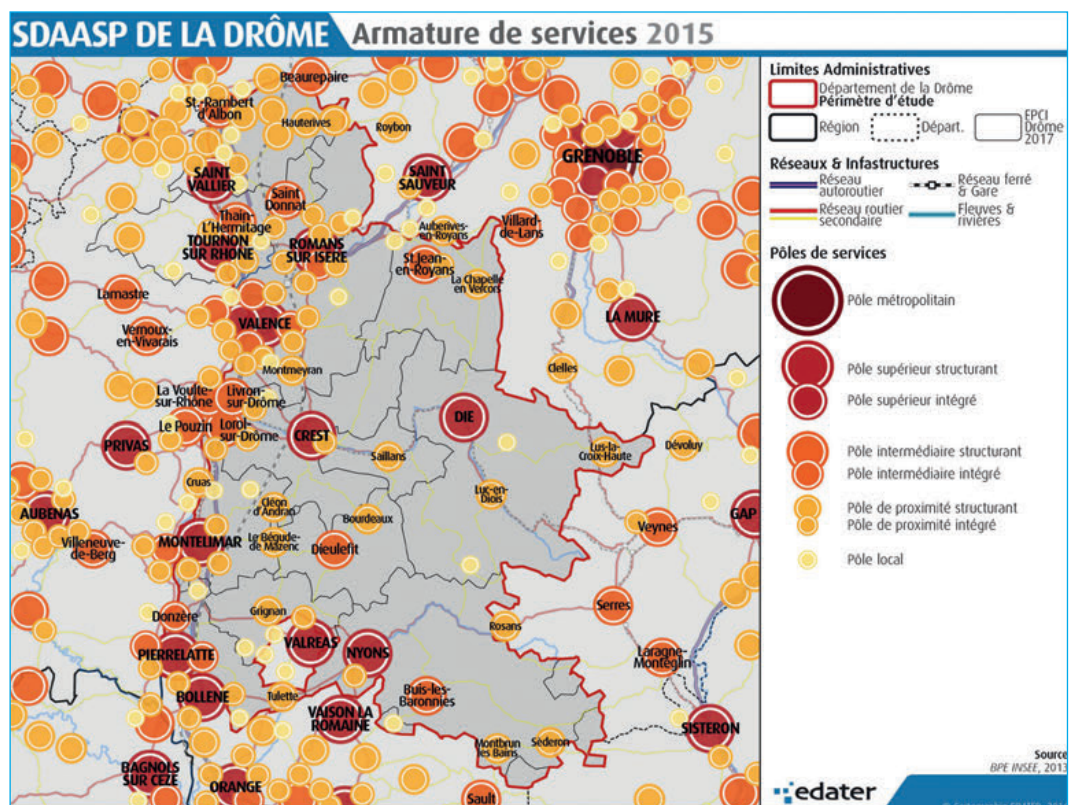


Les territoires ruraux restent attractifs notamment dans les secteurs de montagne (Vercors, Diois et Baronnies) malgré les déficits naturels les plus significatifs avec des enjeux de consolidation des pôles existants.

- La Drôme est un département hétérogène avec des problématiques d'accès aux services différentes :
  - à l'OUEST, les vallées du Rhône et de l'Isère concentrent plus de 50 % de la population drômoise, les principaux pôles d'emplois et de services et de grandes infrastructures de communication (A7, N7, A49, LGV, fleuve Rhône..). Elles sont marquées par des dynamiques fortes de périurbanisation.
  - à l'EST, les territoires du Vercors, du Diois et des Baronnies sont constitués de petites communes isolées à très faible densité, inférieure à 20 habitants par km<sup>2</sup>. Les 3 EPCI de ces territoires couvrent plus de 40 % du département, recensent moins de 42 000 habitants et environ 8,5 % de la population drômoise.
- Les besoins en services sont en constante évolution en raison de la faible attractivité de certains pôles au profit des espaces périurbains, du vieillissement de la population et de la précarisation de certains publics.
- Le développement de nouveaux modes d'accès aux services, et notamment des outils numériques, sont une réalité avec le Conseil départemental qui, depuis 2004, s'est fortement engagé pour la couverture numérique de son territoire, ce qui a permis la création, en 2007, du syndicat mixte ADN (Ardèche Drôme Numérique, en charge du déploiement réseau haut-débit et de la fibre et qui regroupe l'Etat, la Région, les Départements de la Drôme et de l'Ardèche).

L'objectif est de déployer la fibre pour tous, en tout point du territoire drômois, dès 2025.

En parallèle, l'accompagnement aux usages, enjeu majeur à l'heure de la mutation numérique et dématérialisée de très nombreux services, est également une priorité.



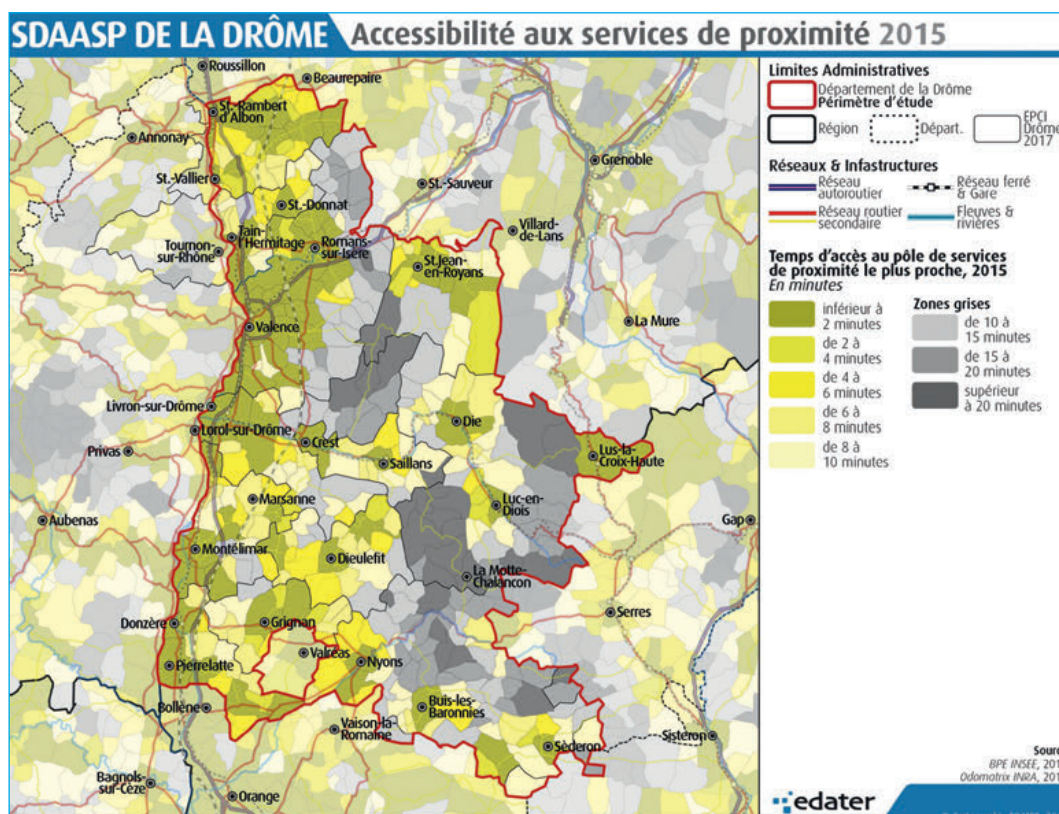


Le diagnostic révèle un inégal accès aux services même si la situation départementale est plus favorable, en moyenne, que celle de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA). Ainsi, pour l'accessibilité :

■ **aux services de proximité** (commerces, poste, école, médecin généraliste, pharmacie...) : 40 000 drômois (8,1 % de la population) vivent dans une zone grise située à plus de 10 minutes d'un pôle de proximité (10 % au niveau régional),

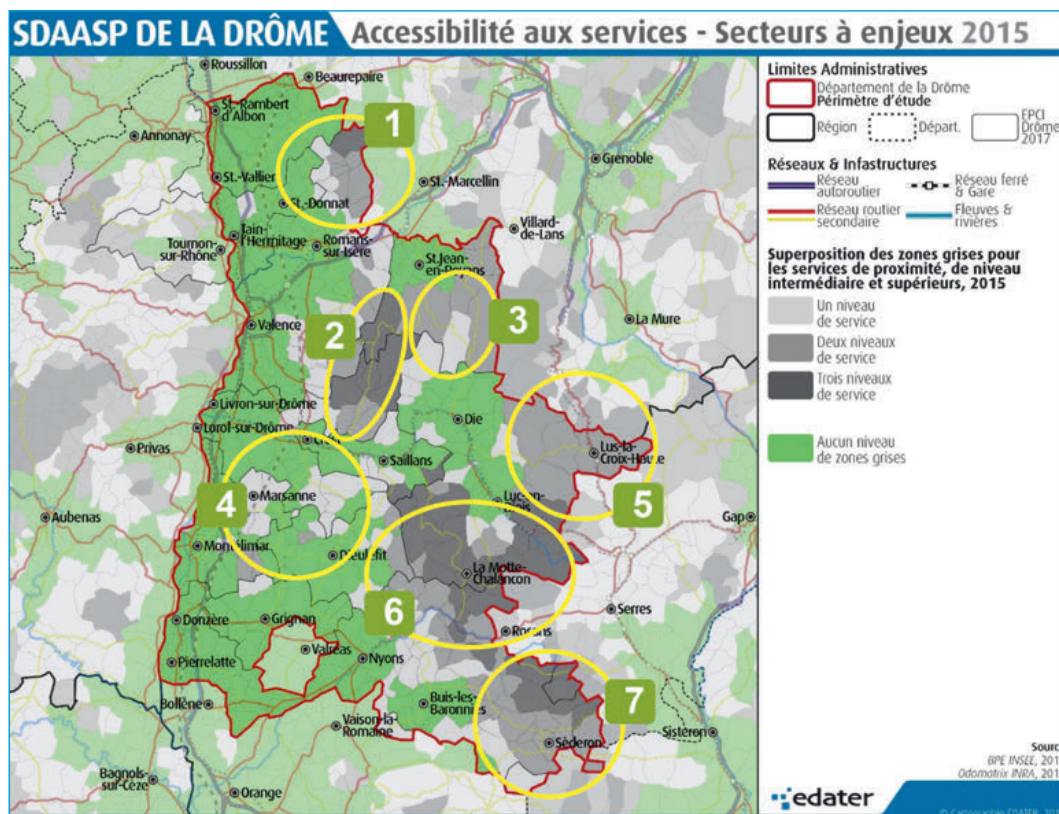
■ **aux services intermédiaires** (librairie, supermarché, collège, dentiste, maison de retraite...) : 18 500 drômois (3,7 % de la population) vivent dans une zone grise située à plus de 20 minutes d'un pôle de services intermédiaires (4,8 % au niveau régional),

■ **aux services supérieurs** (hypermarché, lycée, université, ophtalmologiste, pôle emploi, cinéma, piscine...) : 16 500 drômois (3,3 % de la population) vivent dans une zone grise située à plus de 30 minutes d'un pôle de services supérieurs (10,7 % au niveau régional).



La superposition des zones grises du département permet d'identifier **sept zones dans lesquelles les temps d'accès aux services ne sont pas considérés comme acceptables par les usagers :**

1. le secteur de St Donat sur Herbasse/St Bonnet de Valclérieux dans le NORD du département
2. le secteur de Beaufort sur Gervanne/Chateaudouble
3. le secteur du Vercors et du SUD Royans
4. le secteur de Marsanne/Dieulefit
5. le secteur de Lus la Croix Haute
6. la partie EST du département située entre La Motte Chalancon et Rémuzat
7. le secteur de Séderon dans la partie orientale des Baronnies.



Néanmoins, plusieurs mesures destinées à corriger ce constat ont d'ores et déjà été mises en œuvre notamment en labellisant 13 MSAP (Maisons de Services au Public).

Ainsi, l'ouverture en 2016 des MSAP de la Chapelle en Vercors, de la Vallée de l'Eygues, et de Séderon ont sensiblement amélioré l'accès aux services publics dans ces trois secteurs.

Deux nouvelles MSAP sont programmées en 2018 : à Buis-les-Baronnies et à Beaufort-sur-Gervanne.

# Le Diagnostic thématique

Afin de mieux répondre aux besoins des Drômois, il est apparu nécessaire de poser un diagnostic portant sur **les six thèmes suivants** :

1. la santé
2. les services publics
3. l'éducation et la jeunesse
4. le sport, la culture et les loisirs
5. les solidarités
6. les services de proximité

Pour chacun de ces thèmes, **des actions** destinées à améliorer les dispositifs existants **sont proposées**.

Elles s'articulent autour de quatre axes transversaux :

- avoir un **maillage du territoire** par des services adaptés aux besoins des Drômois,
- soutenir le développement des usages des **services numériques** en garantissant un accompagnement dans la prise en main par tous les Drômois,
- organiser les **mobilités** des usagers et des services pour les territoires les moins bien dotés en services,
- **coordonner** les acteurs pour une offre de services optimisée et lisible par tous les Drômois.

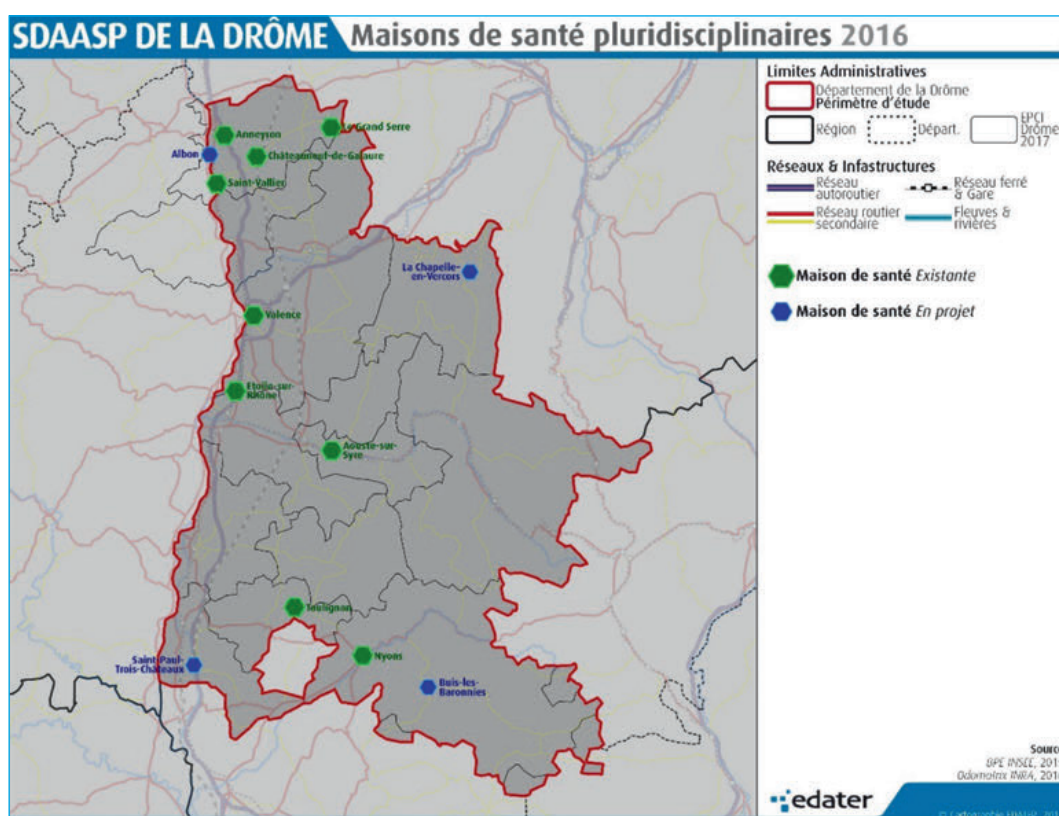


# La santé

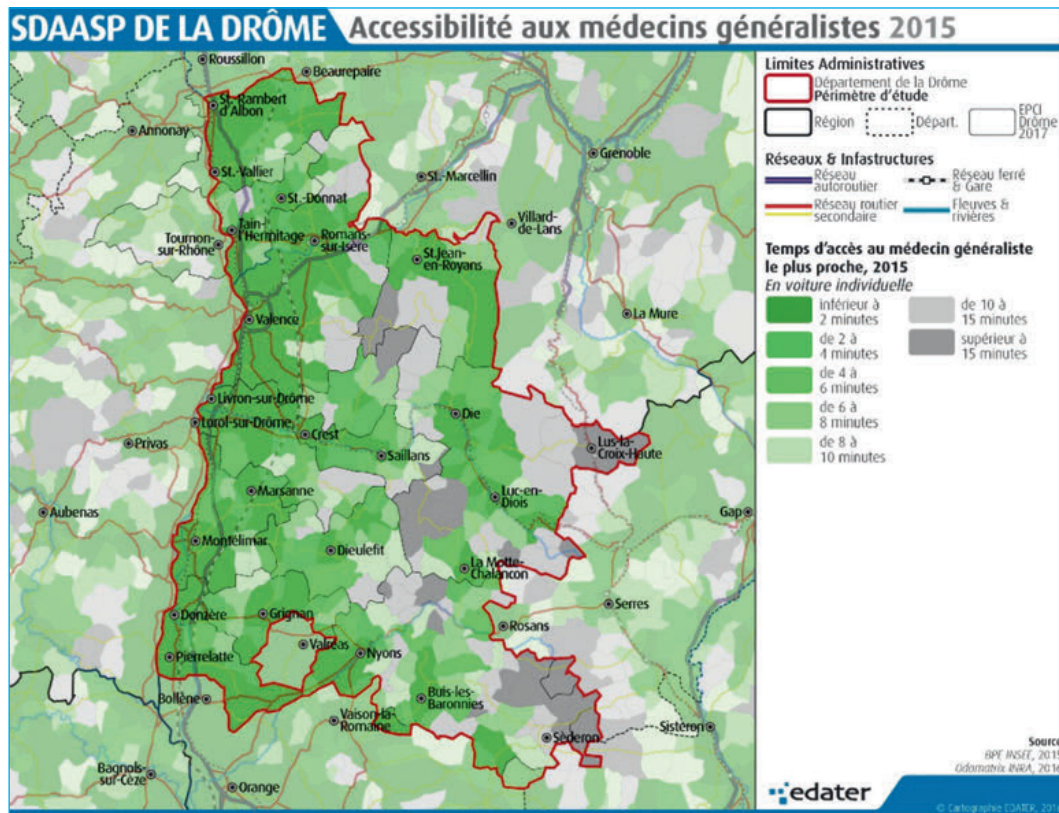
L'accès aux services de santé est une priorité pour les habitants des zones les plus rurales du département.

En effet, le diagnostic révèle une situation contrastée entre les habitants de la partie OUEST et EST du département. **24 communes drômoises (52 150 habitants soit 11,4 % de la population) sont classées en zones fragiles.**

Le département compte **9 MSP (Maisons de Santé Pluridisciplinaires)** dont celles du Grand Serre et d'Aouste sur Sye qui ont été ouvertes dans des zones éloignées des centres urbains. D'autres projets sont à l'étude.



Globalement **89,7 % de la population se trouve à moins de 5 minutes d'un médecin**, et on compte 81 généralistes pour 10 000 habitants en Drôme alors que la région AURA en compte 85 en moyenne.



**Mais l'enjeu principal porte sur le renouvellement des médecins généralistes :** on constate une baisse de 9,5 % du nombre de généralistes entre 2007 et 2015 et un taux de 29 % de médecins de plus de 60 ans susceptibles de prendre leur retraite dans les années à venir.

En moyenne, le nombre d'infirmiers, de kinésithérapeutes et de chirurgiens dentistes correspond aux moyennes régionales.

Par contre, on constate un déficit de pédiatres (moins 30 % entre 2007 et 2015) psychiatres, gynécologues et d'ophtalmologistes.

En ce qui concerne la médecine d'urgence, 19 contrats de médecins correspondants SAMU (MCS) ont été signés afin d'assurer une présence médicale dans les territoires ruraux.

Des stratégies d'accueil de médecins sont en cours de déploiement dans le cadre du :

- Plan départemental de lutte contre la désertification médicale porté par le Conseil départemental,
- Plan régional de santé.
- Pacte territoire santé Rhône-Alpes.

Des expérimentations et des actions innovantes, pour développer la télémédecine, sont conduites. On peut citer :

- le bus santé équipé d'un rétinographe itinérant qui se déplace sur la Drôme et sur l'Ardèche,
- des cabinets médicaux à Buis-les-Baronnies et à Nyons, reliés en télé-radiologie pour des consultations à distance.

Au vu de ce diagnostic, **5 enjeux** doivent être pris en compte :

■ **la communication :**

- améliorer la visibilité des dispositifs existants et la lisibilité des différents acteurs (ARS, Région, Département, EPCI,...),
- améliorer la communication sur l'offre de soins disponible, les solutions d'accès aux lieux d'accueil, les possibilités d'accès aux droits.

■ **le maintien et l'adaptation des services :**

- anticiper les évolutions des besoins de la population (vieillesse, précarisation...).

■ **la mutualisation :**

- poursuivre la mise en oeuvre de la stratégie de mutualisation (MSP, groupements hospitaliers) en faveur d'une montée en gamme de l'offre de services existante.

■ **la diffusion des services :**

- accompagner le déploiement de la télémédecine et des solutions de transport alternatives dans les secteurs isolés et pour les publics peu mobiles.

■ **la mise en réseau :**

- améliorer les parcours de soins, en renforçant la coordination des acteurs autour de la problématique santé et en confortant les équipes médicales dans les lieux d'accueil.



Afin de corriger les déséquilibres soulignés par le diagnostic en matière de santé, **8 fiches actions sont proposées :**

**1. Dresser le bilan de la mise en oeuvre du pacte territorial de santé et poursuivre le déploiement des maisons de santé :** un état des lieux de l'offre de soins médicale doit être régulièrement mis à jour afin de déterminer avec précision les zones de désertification dans lesquelles des centres de santé ou des maisons de santé doivent se constituer pour regrouper différents professionnels.

**2. Développer des coopérations entre les établissements de santé et les services pour les personnes en perte d'autonomie :** afin d'anticiper les difficultés liées au vieillissement de la population et tout en maintenant une offre de proximité, il est nécessaire de favoriser les coopérations et de mutualiser les moyens existants entre les établissements et les services qui accueillent des personnes âgées.

**3. Développer le partage numérisé et sécurisé des informations de santé :** il paraît nécessaire d'encourager les professionnels de santé à se doter d'outils et de dispositifs sécurisés de partage d'informations numériques afin d'améliorer le parcours de soins des patients, notamment sur les territoires ruraux éloignés des centres de soins spécialisés.

**4. Développer les outils de prise de rendez-vous en ligne :** ces nouveaux outils sont de nature à décharger les médecins de certaines tâches administratives afin qu'ils puissent mieux se consacrer à leur fonction de soignant.

**5. Promouvoir la mobilité et les différents modes d'accès aux services de santé :** le transport à la demande, le bus santé et la télé imagerie sont autant de moyens qui permettent de faciliter l'accès aux soins.

**6. Encourager l'organisation de permanences locales des professionnels médicaux :** les permanences et les consultations avancées au sein des hôpitaux de proximité doivent assurer un meilleur maillage territorial.

**7. Encourager la mise en œuvre de contrats locaux de santé (CLS) :** les CLS ont pour objectif de répondre aux besoins prioritaires de santé identifiés sur un territoire. Il s'agit d'un outil indispensable pour adapter les moyens aux spécificités des territoires les plus vulnérables.

**8. Valoriser le département afin d'inciter les médecins et les professionnels de santé à s'installer en Drôme :** le renouvellement des médecins passe par une stratégie de communication auprès des étudiants en médecine de manière à favoriser l'installation de leur famille en zone rurale.

# Les services publics

Le Département de la Drôme est découpé en trois arrondissements. Les arrondissements de Die et Nyons comprennent plusieurs zones rurales particulièrement concernées par les difficultés d'accès aux services publics.

Le maintien des deux sous-préfectures de Die et de Nyons n'est en aucune façon remis en cause de par le rôle de conseil de proximité et de coordination des services de l'Etat dont les élus ont besoin pour porter des projets structurants de développement.

Il est à noter que le périmètre des arrondissements de Die et de Nyons a été étendu à plusieurs reprises depuis une dizaine d'années afin de renforcer la place des sous-préfectures dans le réseau territorial de l'Etat.

**Les services sociaux** (CAF, CPAM, MSA, CARSAT) sont présents sur les villes principales comme Valence, Bourg-les-Valence, Crest, Montélimar, Nyons, Romans-sur-Isère.

**La CAF** assure également, sur le territoire, 11 permanences en accueil libre qui vont progressivement passer en accueil sur rendez-vous.

**La CARSAT**, en plus de ses implantations de Valence et Montélimar, dispose de 14 points de contact (permanences et accueils sur rendez-vous, espaces indépendants et mutualisés).

Ces opérateurs ont des objectifs communs pour s'adapter aux évolutions de l'offre de services et maîtriser les coûts. Ainsi, les services dématérialisés et numériques qu'ils proposent connaissent un fort développement : applications mobiles, espaces usagers dédiés sur les sites internet pour effectuer la quasi totalité des opérations courantes, plateformes téléphoniques...

**Le principal enjeu pour ces opérateurs est :**

- de réussir la transition de l'accueil libre et sans rendez-vous (ce qui impose actuellement des délais d'attente et des moyens à mobiliser importants) vers une résolution, en grande partie dématérialisée, des besoins des usagers,
- d'offrir des accueils sur rendez-vous plus qualitatifs,
- de développer des services personnalisés.

**La Poste** est présente avec 165 points de contact, dont 90 bureaux de poste, 56 agences postales communales (APC) ou intercommunales (API) et 19 relais de poste (en partenariat avec des commerçants locaux).

Elle développe actuellement son offre de services basée sur le numérique (smartéo, factéo, tablettes numériques, tablettes ARDOIZ pour les seniors...) et les services aux personnes (expérimentation « Veiller sur mes Parents »...).

**Pôle Emploi** est accessible sur 5 agences (Romans, Valence, Crest, Montélimar et Pierrelatte) et sur un point relais à Nyons. Des partenariats, interdépartemental avec l'Ardèche et interrégional avec PACA, complètent cette organisation.

Cependant le maillage est tel qu'il conduit à un éloignement significatif des territoires ruraux et de leurs habitants (Diois, Vercors, Baronnies...).

Ce déséquilibre devrait prochainement être compensé par une digitalisation des services en cours pour un accès dématérialisé, tout en déployant des relais de proximité pour l'accompagnement des publics non connectés.

La Drôme connaît une forte problématique d'accès à la formation continue, au regard des besoins réels.

Les enjeux sont principalement de :

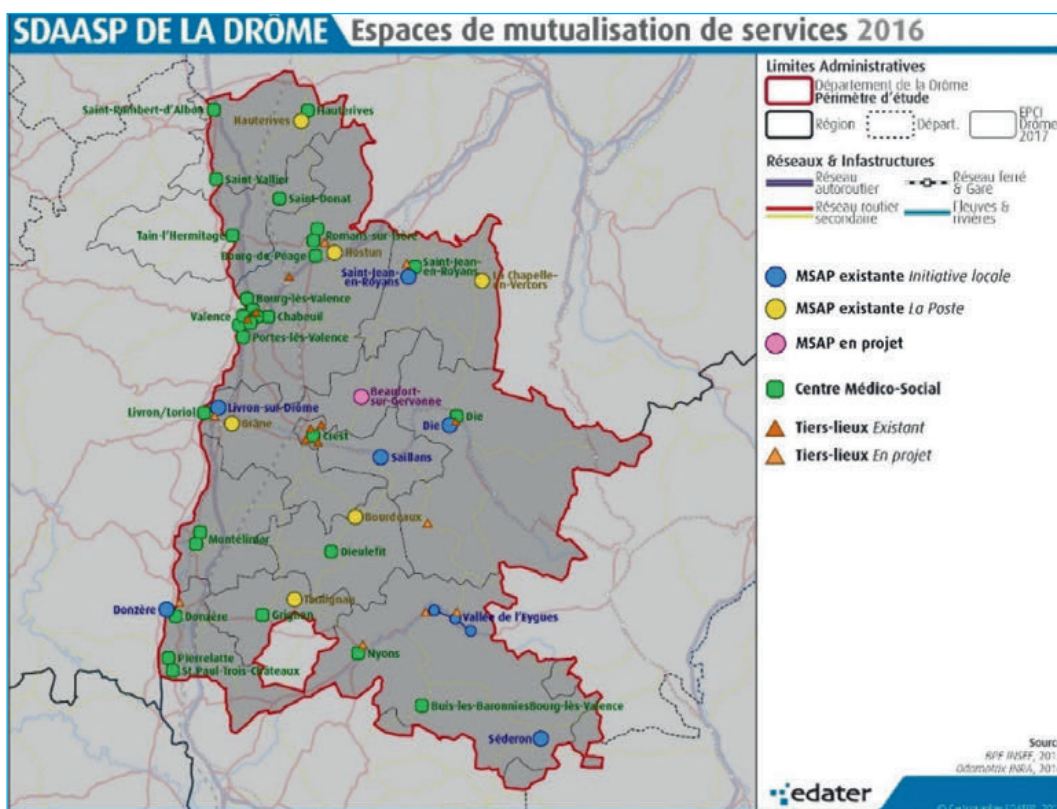
- conforter l'accès à la formation continue,
- renforcer l'offre d'insertion par l'activité économique,
- coordonner les initiatives dans une logique de partenariat : articulation des dispositifs de Pôle Emploi, des Missions locales, des PLIE, des Maisons de l'emploi...sur des périmètres d'actions cohérents et complémentaires,
- innover dans le domaine des mobilités au service des demandeurs d'emploi.

**L'ADIL26** (Association Départementale d'Information sur le Logement de la Drôme), assure ses missions dans le cadre d'un accueil à son siège à Valence, par des permanences téléphoniques, sur son site internet, avec des permanences décentralisées pour un accueil sans rendez-vous dans 9 cantons (Crest, Die, Lorient-sur-Drôme, Montélimar, Nyons, Pierrelatte, Romans-sur-Isère, Saint-Vallier, Tain-l'Hermitage). Elle est cependant en retrait sur les territoires les plus ruraux.

Les enjeux pour l'ADIL26 sont de :

- faciliter l'accès au logement pour les jeunes et les publics précaires,
- faciliter l'adaptation des logements pour les personnes âgées et les personnes handicapées,
- améliorer l'accès à l'information de proximité pour les propriétaires bailleurs, les locataires et les accédants à la propriété.

Tous ces opérateurs se sont engagés dans une démarche de mutualisation et de territorialisation de leurs actions, dans le cadre des Maisons de Services Au Public (MSAP).





Au vu de ce diagnostic, **3 enjeux** doivent être pris en compte :

■ **la mutualisation :**

- renforcer et développer un maillage territorial de mutualisation pertinent et complémentaire entre les opérateurs et les acteurs de service (MSAP, CMS, autres, etc.) afin de garantir une facilité d'accès maximale et de qualité pour les usagers,
- poursuivre et favoriser la convergence des stratégies individuelles des opérateurs de services dans une logique d'optimisation et de facilitation d'accès aux droits pour les usagers en lien avec les acteurs de terrain,
- encourager au développement d'espaces de mutualisation autres que les MSAP (tiers-lieux).

■ **la visibilité et l'accessibilité aux services mutualisés :**

- accompagner la visibilité (connaissance de l'offre), l'accessibilité (physique) et le fonctionnement en réseau de l'offre de MSAP,
- clarifier les rôles des EPCI et des communes.

■ **le développement du numérique :**

- soutenir la médiation numérique et prendre en compte le réseau des EPI dans le déploiement des services publics numériques,
- accompagner les opérateurs dans l'amélioration de la couverture des usagers via l'identification des partenaires ad hoc (médiation numérique, accueil des saisonniers étrangers...).

Afin de corriger les déséquilibres soulignés par le diagnostic en matière de services publics, **6 fiches actions sont proposées :**

1. **Accompagner le déploiement des MSAP (Maisons de Services au Public) :** pour compléter le réseau existant, il convient de dresser le bilan des maisons existantes, et de cibler les territoires les moins bien desservis avant d'ouvrir de nouvelles MSAP.

2. **Consolider le réseau des points de médiation numérique de proximité :** les services publics incitent leurs usagers à utiliser de plus en plus internet pour accéder à leurs services : il convient donc d'accompagner les personnes rencontrant des difficultés à utiliser ces nouveaux outils pour les aider dans leurs futures démarches administratives.

3. **Encourager la mise en place de Maisons de Services au Public itinérantes :** les MSAP peuvent organiser des tournées dans les communes les plus isolées du département pour aller à la rencontre des populations les plus éloignées des services administratifs.

4. **Créer un observatoire des services aux publics :** il s'agit de poursuivre le travail réalisé lors de l'élaboration du présent schéma en mettant régulièrement à jour les données cartographiques existantes ce qui permettra ainsi d'évaluer les résultats des actions du schéma.

5. **Mettre en réseau les MSAP (Maisons de Services au Public) :** il paraît nécessaire de favoriser les échanges entre les MSAP existantes afin de développer les bonnes pratiques, organiser la formation des agents et comparer les résultats de chaque structure.

6. **Mettre en place des partenariats et des coopérations à l'échelle des intercommunalités :** il s'agit d'inciter les EPCI volontaires à développer les échanges entre les services publics présents sur leurs territoires et à favoriser la mutualisation de leurs moyens.

# Education jeunesse

**Petite enfance :** la Drôme dispose d'une capacité d'accueil développée mais inégale sur le territoire (53,85 % de taux de couverture petite enfance en Drôme contre 54 % au niveau national).

Au niveau de l'accueil collectif, on dispose de 2 674 places avec 97 structures d'accueil, 6 accueils familiaux et 6 micro crèches PAJE (prestation accueil jeune enfant). On constate des déséquilibres territoriaux forts entre les secteurs denses de la vallée du Rhône et les espaces pré-alpins. L'offre est également limitée sur les espaces péri-urbains en développement.

Pour l'accueil individuel, on recense 2 952 assistantes maternelles et 29 relais assistants maternels et 19 maisons d'assistants maternels.

**Accueil de loisirs :** 165 accueils de loisirs sans hébergement sont répartis sur 93 communes.

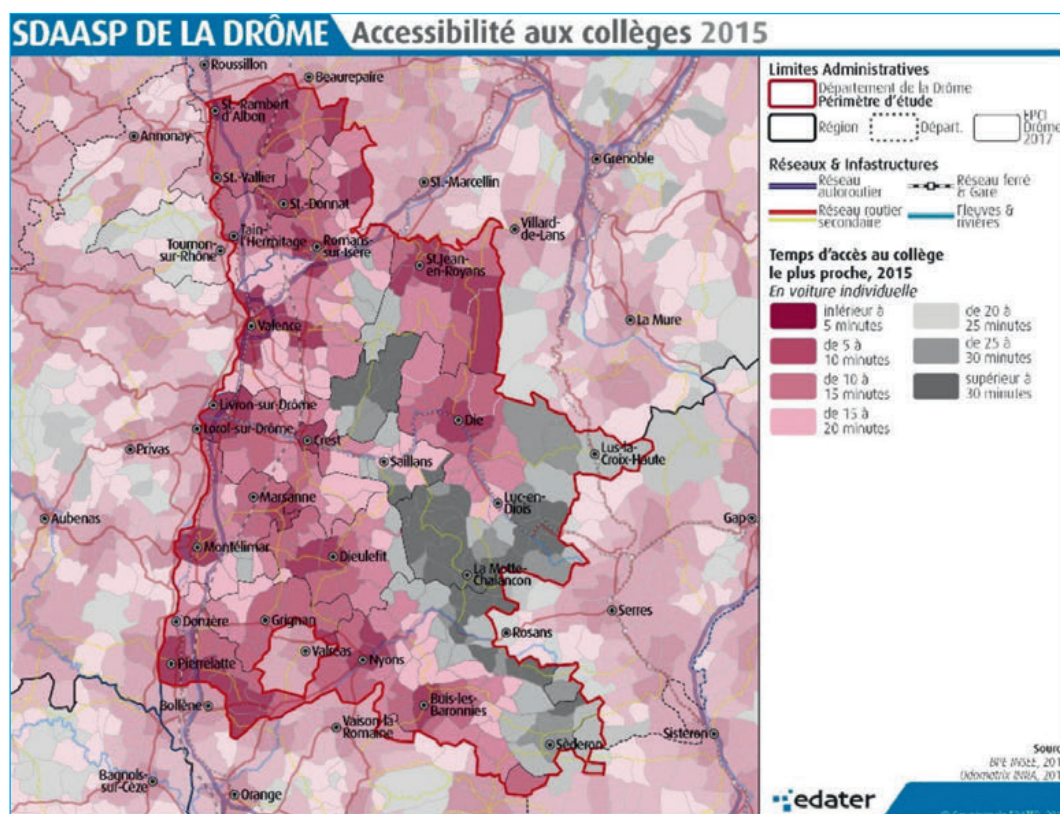
**Ecoles :** le maillage est assez satisfaisant avec 118 écoles maternelles, 287 écoles élémentaires et 16 RPI (regroupements pédagogiques intercommunaux).

98,8 % de la population départementale est à moins de 10 minutes d'une école élémentaire.

**Collèges :** le maillage est satisfaisant avec 37 collèges publics et 14 collèges privés.

D'autres projets sont également à l'étude à Mercurol et St Donat sur l'Herbasse.

76 % de la population départementale est à moins de 10 minutes d'un collège.





**Lycées** : l'offre est concentrée dans le couloir rhodanien. On recense :

- 24 lycées d'enseignement général ou technique dont 13 publics
- 12 lycées d'enseignement professionnel (dont 6 publics)
- 10 lycées agricoles

49 % de la population départementale est à moins de 10 minutes d'un lycée (53 % au niveau régional).

**Formation supérieure** : il existe une antenne universitaire Drôme-Ardèche de l'université de Grenoble qui permet de conserver un grand nombre d'étudiants sur le territoire (9 500 étudiants inscrits en 2016).

Globalement le maillage territorial est satisfaisant mais il reste des progrès à faire en matière de structures d'accueil pour la petite enfance.

De même il convient de consolider le réseau des écoles existant et de poursuivre la politique actuelle de modernisation des collèges.

Enfin, l'accès à l'enseignement supérieur doit être facilité en améliorant les conditions d'hébergement et de transport des étudiants.

Au vu de ce diagnostic, **3 enjeux** doivent être pris en compte :

■ **le maintien/renforcement :**

- rééquilibrer le maillage territorial des structures d'accueil petite enfance en lien avec les dynamiques démographiques et diversifier l'offre au regard des besoins (dynamiques démographiques, rythmes de vie, flux domicile-travail, réseau de transport, etc.),
- mener une réflexion globale et équilibrée sur le maintien du réseau d'écoles existant et les enjeux de poursuite de mutualisation, notamment en zone rurale,
- poursuivre la politique de modernisation et de couverture territoriale de l'offre de collèges,
- renforcer l'offre d'accueil et l'offre de formation en direction des jeunes publics handicapés (classes spécifiques).

■ **les usages numériques :**

- poursuivre le déploiement de l'école numérique et assurer l'acculturation aux usages (notamment en zone rurale).

■ **l'accompagnement :**

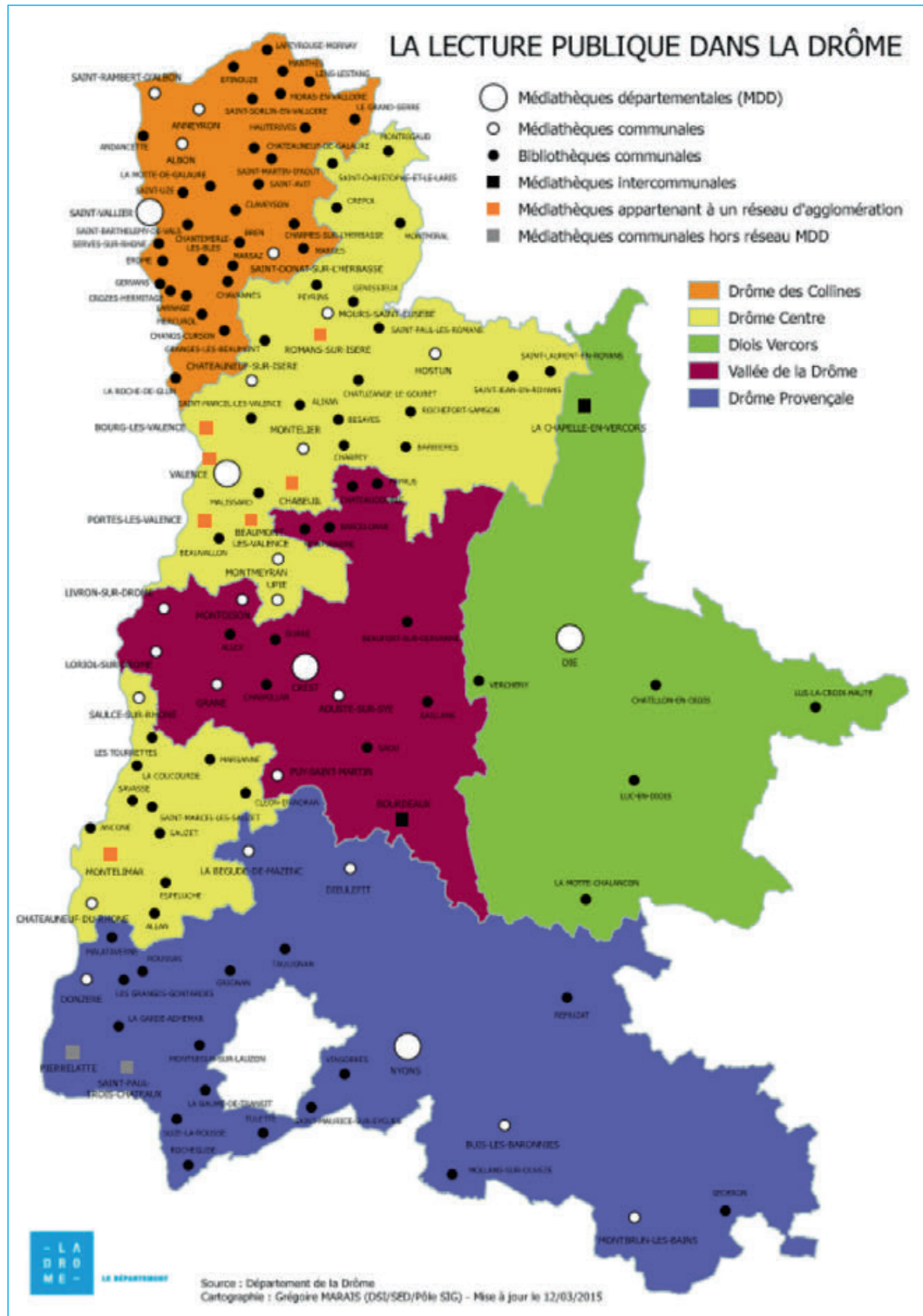
- favoriser l'accès à l'enseignement supérieur (mobilités, e-formation, logements, communication) et contribuer au développement d'une offre de formation de proximité en lien avec les besoins locaux (relations Formation-Entreprises),
- améliorer le maillage des dispositifs de soutien à la fonction parentale.

Afin d'améliorer les dispositifs existants, **5 fiches actions** sont proposées :

- 1. promouvoir et renforcer les dispositifs en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse :** il s'agit de proposer aux familles une offre globale de services pour les jeunes adaptée à chaque territoire et de promouvoir le portail jeunesse sur internet.
- 2. établir un diagnostic actualisé des besoins et apporter des réponses adaptées aux enfants ayant des troubles d'apprentissage :** la scolarisation des enfants handicapés constitue une priorité pour l'État et le département.
- 3. résorber les fractures numériques dans les établissements scolaires :** il faut poursuivre les efforts engagés pour doter les écoles et collèges du département en matériel informatique performant.
- 4. développer le e-learning pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation :** le développement du e-learning permettra aux étudiants éloignés des centres urbains d'accéder à l'enseignement supérieur.
- 5. mettre en place des outils de communication sur les offres de formations supérieures :** la Drôme et l'Ardèche disposent de nombreuses formations supérieures qu'il convient de mieux faire connaître.

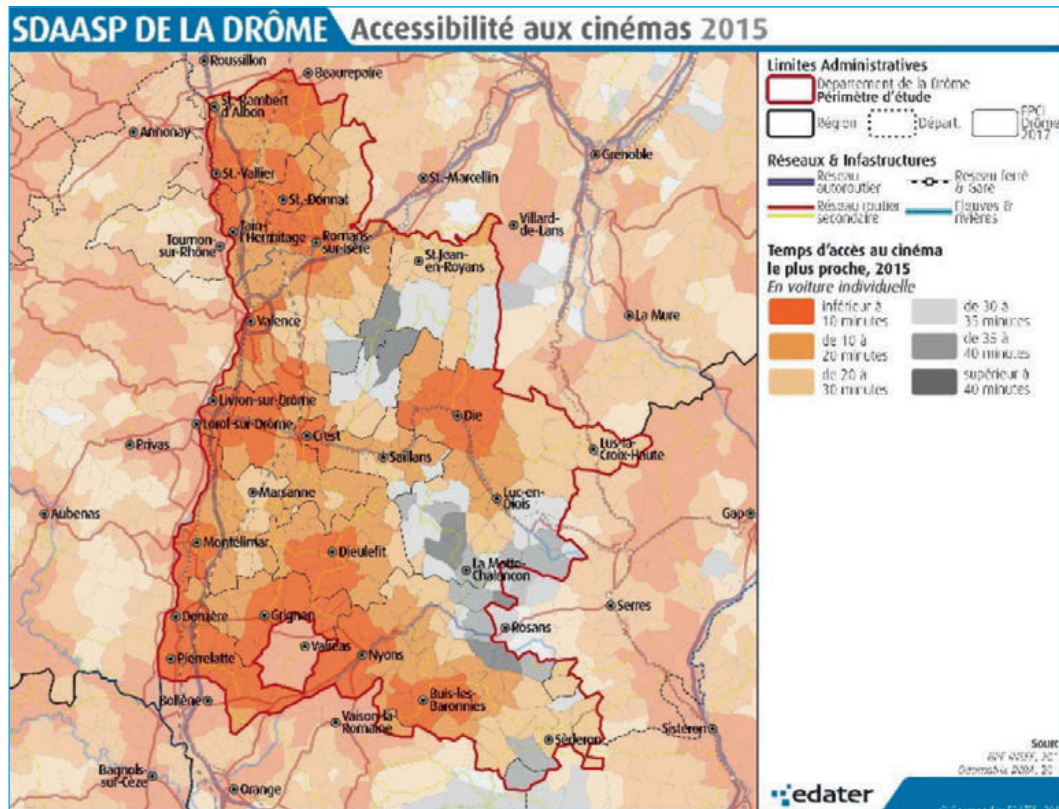
# Culture Sport Loisirs

Le département dispose d'une offre de lecture publique importante avec 5 médiathèques départementales et un réseau de 115 bibliothèques, qui est assez bien répartie sur le territoire même si le Diois et la Drôme Provençale sont moins bien desservis.



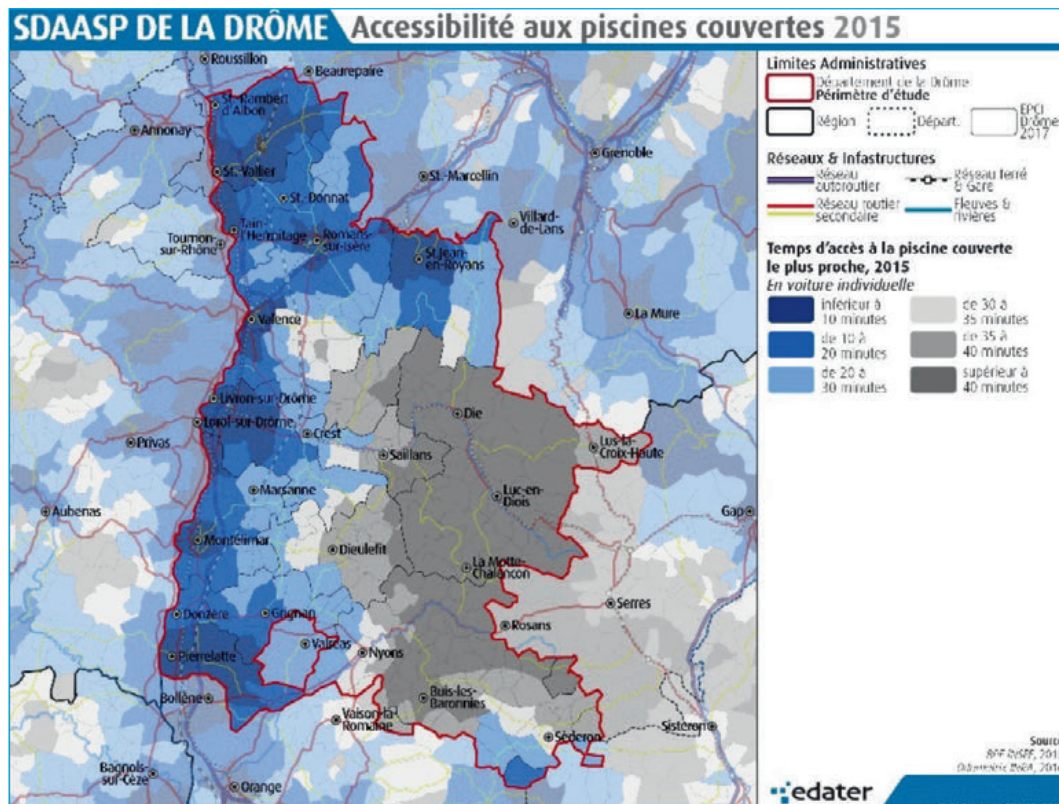


L'offre de cinémas est concentrée sur l'ouest du département et les pratiques artistiques restent à développer dans le nord Drôme ainsi que sur les secteurs de Bourdeaux et Nyons.



Le taux d'équipements sportifs (45 pour 10 000 habitants) correspond à la moyenne nationale (41 pour 10 000 habitants).

Le département compte 264 salles de sports, 104 gymnases et 15 bassins de natation couverts mais 33 % de la population se trouvent à plus de 20 minutes d'une piscine & couverte, notamment dans le Diois et les Baronnies.



Au vu de ce diagnostic, **4 enjeux** doivent être pris en compte :

■ **le maintien et la mutualisation :**

- maintenir une offre sportive et culturelle de qualité en confortant le tissu associatif et en soutenant un maillage en équipements de proximité de qualité,
- favoriser les logiques de mutualisation et de prise de compétence à l'échelle des nouveaux EPCI,
- résorber les inégalités territoriales en matière d'accès aux pratiques artistiques.

■ **les mobilités :**

- développer et organiser une offre de transport garante de l'accès pour tous aux services récréatifs (pour les jeunes ou les seniors, pour des événements spécifiques, etc.),
- poursuivre les actions en faveur d'une itinérance de l'offre culturelle.

■ **les usages du numérique :**

- accompagner l'éducation et la sensibilisation à la culture à travers notamment les outils numériques.

■ **la gouvernance et la mise en réseau :**

- développer des partenariats et de mise en réseau des acteurs et des infrastructures pour une offre optimisée,
- assurer la visibilité et la connaissance des offres récréatives auprès de tous les Drômois.

Afin de renforcer l'attractivité du territoire, il paraît essentiel de maintenir une offre sportive et culturelle de qualité en confortant le tissu associatif et en favorisant la mutualisation des moyens.

A cet effet, **4 fiches actions** sont proposées :

- 1. soutenir le monde associatif et le bénévolat** : les associations jouent un rôle essentiel dans le domaine du sport et de la culture mais elles ont de plus en plus de difficulté à recruter des bénévoles. La professionnalisation et la formation des bénévoles constitue une priorité pour soutenir les associations et maintenir une offre de qualité.
- 2. soutenir les investissements mutualisés d'équipements et de matériels** : la mutualisation des moyens matériels entre les associations doit permettre de réaliser des économies d'échelles.
- 3. améliorer la connaissance de l'offre de services** : la création d'une plate forme numérique doit permettre de faire connaître les activités proposées sur un territoire et de rapprocher les besoins des associations de l'offre en bénévoles potentiels.
- 4. poursuivre le développement des services itinérants** : Inciter les activités culturelles et sportives à se déplacer permet de couvrir un plus large territoire et une population plus diversifiée.



# Solidarités

Le Conseil départemental gère actuellement 27 centres médico-sociaux répartis sur 4 territoires d'action sociale :

- Drôme des Collines Royans Vercors : 9 CMS
- Zone Valence : 8 CMS
- Vallée de la Drôme : 3 CMS
- Drôme Provençale : 7 CMS

Une plate forme téléphonique Drôme solidarité informe les usagers de l'offre de services.

**La population Drômoise est plus âgée** (9,7 % de la population à plus de 75 ans) que la moyenne nationale (9,1 %) : les personnes ayant 65 ans et plus représentent 26 % de la population. Selon l'INSEE, la population drômoise va continuer à vieillir fortement d'ici 2040 : + 83 % pour les 75 à 84 ans et + 216 % pour les plus de 85 ans.

Le département dispose d'une offre d'accueil pour personnes âgées diversifiée mais quantitativement inférieure aux moyennes régionales et nationales :

## Ratios pour 1000 habitants âgés de 75 ans ou plus

	01/01/2005			01/01/2011		
	Drôme	Région	France	Drôme	Région	France
<b>Structures d'hébergement pour personnes âgées</b>	117,3	135,57	127,18	118,2	138,7	127,8
<b>Dont lit médicalisés</b>	75,68	96,5	88,79	97,7	110	102,6
<b>SSIAD</b>	16,66	15,74	16,61	18,3	17,5	19,8

Source : STATISS

Les ratios d'équipement par habitant de plus de 75 ans sont inférieurs aux ratios régionaux et nationaux.

Toutefois, le nombre de places d'EHPAD paraît actuellement suffisant. Mais le département a besoin de places adaptées (maladies d'Alzheimer).

En 2015, la troisième maison pour l'autonomie et intégration des maladies d'Alzheimer a ouvert sur le territoire Drôme des Collines-Royans-Vercors, permettant ainsi de couvrir totalement le territoire départemental.

Un projet de pôle seniors à Valence de 200 places devrait également permettre de prendre en charge tous les niveaux de dépendance.

**Handicap** : le nombre de Drômois concernés par le handicap est relativement important puisque la MDPH a reconnu le handicap de 37 200 personnes.

#### Estimation de la population drômoise concernée par chacune des situations de handicap

	Drôme	% de population
Handicap ressenti	45 200	9,60 %
Handicap identifié	44 300	9,40 %
Handicap reconnu	37 200	7,90 %
Une des trois formes au moins	75 400	16 %

Source : observatoire de la Drôme

Le département dispose d'un taux d'équipement élevé mais ne peut satisfaire à toutes les demandes d'accueil :

- enfants : 7 places pour 1000 jeunes de moins de 20 ans (6,5 au niveau régional),
- adultes : 6,2 places d'hébergement pour 1000 adultes âgés de 20 à 59 ans (4,5 au niveau régional).

Malgré l'importance de l'offre, les délais d'attente sont importants et les bons ratios du département limitent les politiques en faveur d'une ouverture de places.

Un Plan départemental pour la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes a été lancé en 2015.

Au vu de ce diagnostic, **3 enjeux** doivent être pris en compte :

#### ■ le maintien, la mutualisation et la coordination :

- maintenir un accueil local en services de solidarité et offrir un bon niveau de prestations : travail sur l'armature CMS/MSAP, en lien avec les EPI,
- développer la mutualisation et les outils favorisant la mutualisation (CLAS/MSAP/lignes directes vers opérateurs, etc.).

#### ■ l'adaptation et la gouvernance :

- développer une offre territorialisée des prestations offertes par la MDPH,
- accompagner/prévenir l'entrée en dépendance, aider au maintien à domicile : développement des accueils de jour, aide aux aidants...
- accompagner l'adaptation des structures EHPAD existantes aux attentes et besoins (localisation/restructurations...),
- développer l'offre d'accueil en direction des malades d'Alzheimer et des personnes handicapées vieillissantes,
- améliorer l'information sur les aides aux logements.

#### ■ le développement des usages du numérique :

- développer les e-services, en lien avec la silver-économie/Former et sensibiliser aux usages.

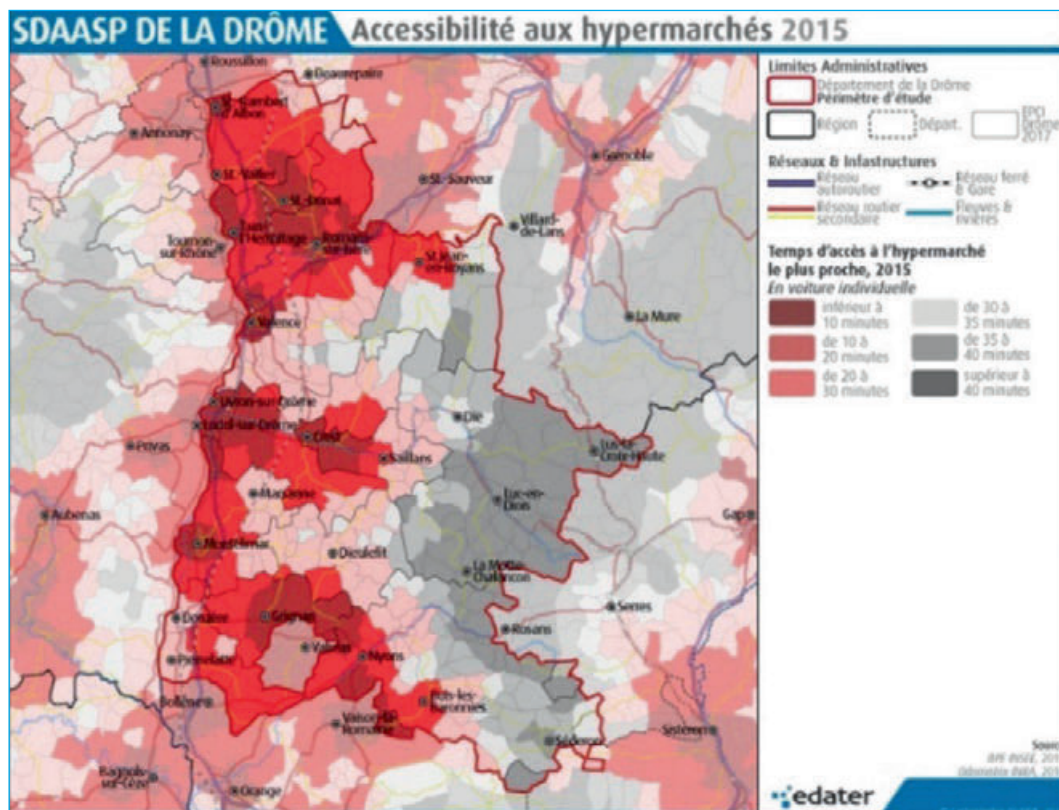
Afin d'anticiper les difficultés liées au vieillissement de la population, **4 fiches actions** sont proposées :

1. **Adapter et améliorer les logements aux besoins des personnes âgées ou handicapées** : le maintien des personnes âgées à domicile suppose que les logements soient adaptés à leurs besoins.
2. **Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies dans la vie quotidienne des aidés et des aidants** : les nouvelles technologies peuvent considérablement améliorer les conditions de vie des personnes âgées ou dépendantes à condition que les dispositifs existants soient plus largement diffusés d'où l'idée de créer un guide des services numériques.
3. **Stimuler le réseau de bénévoles accompagnant les personnes âgées vers l'usage du numérique** : l'utilisation de l'outil informatique par les personnes âgées nécessite le recours à un réseau de bénévoles en complément des services offerts par les espaces publics numériques.
4. **Encourager la création de centres intercommunaux d'action sociale** : la création de CIAS permettrait d'améliorer l'accès aux droits des publics les plus précaires.

# Services de proximité

- 7 200 entreprises commerciales installées dans 277 communes,
  - 500 grandes surfaces pour 693 000 m<sup>2</sup> de surfaces de vente,
  - 3 850 commerces de détail,
  - 450 commerçants non sédentaires,
  - 112 marchés hebdomadaires,
- déploiement du e-commerce : 7 % d'achats non alimentaire.

L'accès aux commerces de proximité est directement corrélé à la densité de population : les secteurs les plus ruraux sont les moins bien dotés en commerces et les très grandes surfaces sont concentrées dans les grandes villes ou dans les pôles périurbains.



Le développement des zones commerciales, en périphérie des villes, constitue un enjeu majeur pour les populations peu mobiles qui résident en centre-ville et qui ont besoin d'une offre de services de proximité.

Enfin, la transmission des commerces pose problème dans certaines zones qu'il conviendra de surveiller.



Au vu de ce diagnostic, **4 enjeux** doivent être pris en compte :

■ **le maintien et la mutualisation :**

- un soutien à l'attractivité des centres-bourgs et une limitation du développement commercial des zones périphériques qui soulève des problématiques d'éloignement aux services,
- un soutien au maintien des derniers commerces,
- un accompagnement à la transmission pour les commerçants qui souhaitent céder leur entreprise,
- un soutien aux professionnels dans leur stratégie individuelle de développement.

■ **la connaissance :**

- améliorer la connaissance des dynamiques du commerce et d'identification des zones de fragilités,
- améliorer le dialogue territorial entre consulaires et élus locaux,
- impliquer les habitants des communes dans la dynamique commerciale.

■ **l'innovation et l'adaptation :**

- conforter une offre commerciale adaptée à l'hyper ruralité en confortant l'offre non-sédentaire (marché, commerces itinérants) et en développant des solutions innovantes (e-commerces, circuits courts...),
- intégrer les nouvelles pratiques de consommation dans les politiques publiques liées à l'organisation commerciale (drives, e-commerce).

■ **la mobilité :**

- intégrer les problématiques d'accès aux services marchands pour les personnes peu mobiles (seniors notamment) dans les politiques de transport,
- assurer la visibilité et la connaissance des offres récréatives auprès de tous les Drômois.

Compte tenu des problématiques mises en évidence par le diagnostic, **3 fiches actions** sont proposées :

**1. Elaborer une charte des bonnes pratiques d'aménagement commercial** : le maintien d'une offre de services suffisante dans les centres bourgs constitue une priorité pour toutes les villes du département. Une charte permettrait de rechercher des solutions partagées entre les différents intervenants (collectivités locales, commerçants, chambres consulaires) afin de tenter de concilier des intérêts divergents.

**2. Mettre en place des conventions territoriales entre les chambres consulaires et les EPCI** : les dispositifs d'aides des chambres consulaires sont parfois méconnus des élus et des commerçants et les consulaires n'ont pas toujours conscience des besoins des territoires. Ces conventions doivent permettre de rapprocher les points de vue des uns et des autres.

**3. Développer les points multi services et les commerces itinérants en zone rurale** : ces dispositifs sont particulièrement adaptés aux besoins des territoires ruraux et ils peuvent faire l'objet de différents financements à condition de coordonner les modes d'intervention des chambres consulaires avec ceux du département et de l'État.

# Fiches actions

**SERVICES DE SANTÉ**

**SERVICES PUBLICS**

**ÉDUCATION ET JEUNESSE**

**CULTURE, SPORT ET LOISIRS**

**SERVICES DE SOLIDARITÉ**

**SERVICES DE PROXIMITÉ**

## SERVICES DE SANTÉ FICHE ACTION 1

### AXE 1 Développer des stratégies pour un maillage du territoire par des services adaptés aux besoins des Drômois

<b>Intitulé</b>	<b>Faire un bilan de la mise en œuvre du Pacte Territorial de Santé et créer des maisons de santé</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Les problématiques, combinées, du vieillissement des professionnels de santé, de la difficulté à leur trouver des remplaçants et de la nécessité d'une amélioration des conditions d'activités pour les professionnels, incitent à poursuivre le déploiement d'un maillage de maisons de santé pluridisciplinaires.</p> <p>Ces structures qui favorisent l'installation de médecins généralistes mais aussi de spécialistes dans des territoires sous-dotés, sont diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maisons de santé (Saint-Jean-en-Royans, Die, Montoisson...)</li> <li>- pôles de santé,</li> <li>- cabinets médicaux regroupés mis en réseaux sur plusieurs communes</li> <li>- concept de centres de santé (projet en cours sur Séderon, ...)</li> </ul> <p>L'accompagnement à la création de maisons de santé et de centres de santé est possible, en priorité dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante.</p> <p>Le Département a engagé une politique de lutte contre la désertification médicale qui consiste entre autres à apporter une aide financière pour la création de maisons de santé, via sa politique d'aides aux territoires drômois.</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un bilan sur les dispositifs du « Pacte territorial santé » dans la Drôme</li> <li>▪ Faire un état des lieux de l'offre de soins médicale existante dans les territoires et des structures d'exercices regroupés, en fonctionnement et en projet sur le département</li> <li>▪ Soutenir et accompagner les territoires où l'offre est insuffisante ou lorsqu'on constate des difficultés d'accès aux soins (zones identifiées par l'ARS)</li> </ul>
<b>PILOTES et PARTENAIRES</b>	<p>ARS</p> <p>Etat, Région, Département (mission lutte contre la désertification médicale), EPCI, CPAM, ordres professionnels</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de maisons et centres de santé créés</li> <li>▪ Nombre et spécialités des professionnels exerçant en maison de santé</li> <li>▪ Evolution des proportions de population selon la distance aux professionnels de santé</li> <li>▪ Part des habitants à proximité d'une maison de santé</li> </ul>



## SERVICES DE SANTÉ FICHE ACTION 2

### AXE 1 Développer des stratégies pour un maillage du territoire par des services adaptés aux besoins des Drômois

<b>Intitulé</b>	<b>Développer des coopérations entre établissements et services pour les personnes en perte d'autonomie</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>L'offre d'hébergement et de services pour les personnes âgées doit évoluer pour s'adapter au plus près de leurs besoins.</p> <p>Les réformes issues de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, en particulier sur le volet de la contractualisation (généralisation de Contrats Pluri-Annuels d'Objectifs et de Moyens) vont particulièrement impacter les établissements et services de faible capacité.</p> <p>Ainsi et afin d'anticiper ces impacts, tout en maintenant une offre de proximité à destination des séniors drômois, il est indispensable de favoriser des coopérations et des mutualisations entre établissements et services, voire des fusions.</p> <p>Plus largement, il est essentiel de développer une analyse prospective afin de répondre aux besoins futurs des personnes en perte d'autonomie, en fonction des évolutions démographiques et sociologiques prévisibles.</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaborer une cartographie des établissements et services en Drôme intégrant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux d'équipement à l'échelle des bassins de vie et des EPCI</li> <li>- La localisation et la capacité des EHPAD</li> <li>- Le statut des Etablissements (privés associatifs, privés lucratifs, publics hospitaliers, publics territoriaux, autonomes)</li> <li>- La situation financière</li> </ul> </li> <li>▪ Conduire une concertation et une négociation avec les gestionnaires des ESMS</li> <li>▪ Etablir un diagnostic partagé dans le cadre de la contractualisation</li> <li>▪ Réaliser un diagnostic prospectif à l'échelle départementale et infra-territoriale</li> </ul>
<b>PILOTES et PARTENAIRES</b>	ARS, Conseil Départemental (Direction des solidarités)
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de Contrats Pluri-annuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) engagés</li> <li>▪ Nombre d'établissements et de services mutualisés</li> <li>▪ Conventions de coopérations inter-établissements et services engagées</li> <li>▪ Evolution des services proposés par les établissements et services médico-sociaux</li> </ul>

## SERVICES DE SANTÉ FICHE ACTION 3

### AXE 2 Poursuivre le développement des usages des services numériques en garantissant un accompagnement dans la prise en main par tous les Drômois

<b>Intitulé</b>	<b>Encourager la mise en place du partage numérisé et sécurisé des informations de santé</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Le suivi médical des patients et sa coordination, notamment sur les territoires ruraux éloignés des centres de soins spécialisés, constituent des enjeux forts pour la population drômoise.</p> <p>Afin de favoriser les parcours de soins, il paraît pertinent d'encourager les professionnels de santé à recourir aux outils et dispositifs de partage d'informations numériques en toute sécurité, notamment ceux développés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes par le GCS SISRA (plate-forme régionale eSanté SISRA : entrepôt de données, Dossier Patient Partagé Réparti, solution ZEPRA et Messagerie de santé sécurisée monSISRA ...)</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un plan de communication : site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-alpes, site internet SISRA, programme régional de télémedecine ...</li> <li>- Harmoniser les systèmes d'information hospitaliers (SIH) entre établissements de santé : mise en place d'un SIH unique au sein de chaque Groupement Hospitalier de Territoire</li> </ul>
<b>PILOTES et PARTENAIRES</b>	ARS
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de dossiers numériques partagés mis en place</li> <li>▪ Nombre de professionnels utilisateurs des outils SISRA (donnée SISRA)</li> <li>▪ Nombre de documents partagés au niveau régional (donnée SISRA)</li> <li>▪ Nombre de patients disposant d'un dossier régional (donnée SISRA)</li> <li>▪ Unicité du SIH au sein d'un Groupement Hospitalier de Territoire</li> </ul>

## SERVICES DE SANTÉ FICHE ACTION 4

### AXE 2 Poursuivre le développement des usages des services numériques en garantissant un accompagnement dans la prise en main par tous les Drômois

Intitulé	Développer les outils de prise de rendez-vous en ligne
<b>DESCRIPTION</b>	<p>L'éloignement, de certaines populations, des parcours de soins peut s'expliquer à travers plusieurs facteurs et notamment la difficulté à prendre rendez-vous. Certes, la prise de rendez-vous en ligne ne résout pas la disponibilité réelle des médecins, mais elle permet aux patients d'avoir une meilleure visibilité sur les possibilités de rendez-vous. Elle permet également aux professionnels de ne plus prendre en charge (ou de faire prendre en charge) la gestion des rendez-vous.</p> <p>Il s'agira toutefois de veiller à ce que les prises de rendez-vous en ligne ne soient pas exclusives de tout autre mode de contact afin de ne pas exclure d'autres publics (personnes âgées, personnes sans accès internet ...)</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place les outils nécessaires à la prise de rendez-vous sur internet</li> </ul>
<b>PILOTES et PARTENAIRES</b>	ARS
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'outils de prise en rendez-vous déployés</li> <li>▪ Nombre de rendez-vous pris annuellement ou de façon journalière sur la plateforme</li> <li>▪ Nombre d'établissements de santé offrant la possibilité d'une prise de rendez-vous en ligne</li> <li>▪ Nombre d'établissements de santé offrant plusieurs modes de prise de rendez-vous</li> <li>▪ Nombre de professionnels de santé offrant la possibilité d'une prise de rendez-vous en ligne</li> </ul>

## SERVICES DE SANTÉ FICHE ACTION 5

### AXE 3 Organiser les mobilités des usagers et des services pour les territoires les moins bien dotés en services

<b>Intitulé</b>	<b>Encourager le déploiement des systèmes de mobilité multimodaux et coordonnés dédiés à l'accès aux services de santé</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Face à l'éloignement de certains territoires et de leur population aux professionnels de médecine généraliste ou spécialisée, il apparaît nécessaire d'envisager des solutions de mobilité adaptées pour que l'éloignement physique ne soit pas un motif de rupture des parcours de soins.</p> <p>Les réseaux de transport existants, notamment de transports à la demande, pourraient ainsi être en partie dédiés aux déplacements des publics peu ou pas mobiles pour l'accès aux services de santé.</p> <p>Le Département expérimente une offre de transport à la demande sur le territoire de Séderon actuellement sans médecin généraliste</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir le bus santé composé d'équipements médicaux et de professionnels de la santé, du médico-social et du sport pour le dépistage de différentes pathologies et des consultations d'ophtalmologie</li> <li>▪ Développer le TAD (transport à la demande) pour l'accès aux services de santé, au-delà de l'expérimentation conduite sur le territoire de Séderon (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Région exerce la compétence transport qui comprend l'offre TAD)</li> <li>▪ Mettre en place et développer la télé-imagerie</li> </ul>
<b>PILOTES et PARTENAIRES</b>	ARS, Département (pour le transport à la demande), EPCI
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de consultations réalisées par le Bus santé</li> <li>▪ Nombre de communes desservies par le Bus santé</li> <li>▪ Nombre de TAD pour accès aux soins</li> <li>▪ Nombre d'actes réalisés en télé-imagerie</li> </ul>



## SERVICES DE SANTÉ FICHE ACTION 6

### AXE 3 Organiser les mobilités des usagers et des services pour les territoires les moins bien dotés en services

<b>Intitulé</b>	<b>Encourager l'organisation de permanences locales des professionnels médicaux</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Certains spécialistes de santé font aujourd'hui défaut sur une partie des territoires drômois. De nombreux Drômois sont ainsi obligés de parcourir des distances importantes pour accéder à certains professionnels.</p> <p>Pour autant, il apparaît nécessaire d'apporter des réponses spécifiques pour les publics peu ou pas mobiles.</p> <p>L'organisation de permanences de professionnels de santé sur les territoires apparaît en ce sens comme une solution adaptée aux territoires les moins dotés et les plus enclavés.</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	Mettre en place de consultations avancées au sein des hôpitaux de proximité
<b>PILOTES et PARTENAIRES</b>	ARS
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de permanences créées</li> <li>▪ Nombre de consultations avancées</li> <li>▪ Nature des permanences proposées</li> <li>▪ Maillage territorial des permanences</li> <li>▪ Fréquentation des permanences</li> <li>▪ Nombre d'actes réalisés et de patients consultants</li> </ul>

## SERVICES DE SANTÉ FICHE ACTION 7

### AXE 4 Coordonner les acteurs en faveur d'une offre de services optimisée et lisible par tous les Drômois

<b>Intitulé</b>	<b>Encourager la mise en œuvre de Contrats locaux de santé (CLS)</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Instrument de consolidation du partenariat local sur les questions de santé, les Contrats Locaux de Santé (CLS) visent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Ils identifient les territoires vulnérables.</p> <p>En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, les CLS ont pour objectif de soutenir des dynamiques locales de santé, sur des territoires de proximité urbains ou ruraux qui constituent des infra-territoires de santé, dans le but de favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local (problèmes de pollution spécifiques, enclavement en matière de transport, etc.),</li> <li>▪ l'accès des personnes, notamment "démunies", aux soins, aux services, et à la prévention</li> <li>▪ la promotion et le respect des droits des usagers du système de santé.</li> </ul>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaborer un diagnostic local de santé pour permettre de délimiter les orientations et le plan d'actions retenus dans le CLS (coût d'un diagnostic : 25/35 000 € sur un territoire).</li> <li>▪ Répondre aux besoins prioritaires de santé, identifiés sur les territoires</li> </ul>
<b>PILOTES et PARTENAIRES</b>	<p>ARS et Département (Direction des Solidarités)</p> <p>CPAM, CAF, Education Nationale, ...</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Couverture territoriale en CLS</li> <li>▪ Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions, du respect des échéances, etc.) ;</li> <li>▪ Evaluation des résultats des actions (formalisation d'indicateurs).</li> </ul>

## SERVICES DE SANTÉ FICHE ACTION 8

### AXE 4 Coordonner les acteurs en faveur d'une offre de services optimisée et lisible par tous les Drômois

<b>Intitulé</b>	<b>Valoriser le territoire drômois dans une stratégie d'attractivité à destination des médecins et personnels soignants</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Les difficultés à assurer le renouvellement des professionnels de santé vieillissants en attirant de nouveaux médecins constituent un des enjeux majeurs pour l'accès aux services de santé dans la Drôme.</p> <p>La mise en place d'une stratégie de promotion du territoire est indispensable afin de développer l'attractivité du département pour les médecins et les professionnels de santé</p> <p>Une approche collective départementale devrait permettre de favoriser l'installation de médecins et professionnels de santé en mettant en valeur les atouts du département.</p> <p>Un bilan devra être réalisé sur les initiatives déjà engagées et une réflexion sera particulièrement à mener sur certaines spécialités en déficit dans la Drôme.</p> <p>Le Département mène une politique afin de créer les conditions visant à favoriser et faciliter l'accueil de médecins stagiaires par les généralistes, afin qu'une partie d'entre eux s'installent ensuite dans la Drôme.</p> <p>Il a engagé un partenariat avec la faculté de médecine de Lyon afin de promouvoir le Département et d'envisager la délocalisation de la formation des maîtres de stage.</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la promotion du département de la Drôme auprès de la faculté de médecine de Lyon</li> <li>▪ Mettre en place de nouveaux partenariats avec les facultés de médecine de Grenoble, Marseille, Montpellier pour la promotion du Département</li> <li>▪ Constituer un kit d'accueil « médecins et sa famille »</li> <li>▪ Mobiliser les mesures du pacte territoire santé</li> <li>▪ Créer une plateforme de l'offre et de la demande de postes en médecine générale</li> </ul>
<b>PILOTES et PARTENAIRES</b>	<p>Département , ARS</p> <p>AMD 26, EPCI, CPAM, Ordre des médecins, URPS</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre et nature des actions de communication réalisées</li> <li>▪ Evolution du nombre de professionnels de santé dans le département (impact de la communication)</li> <li>▪ Nombre de médecins accueillant des stagiaires</li> <li>▪ Nombre d'installations</li> <li>▪ Questionnaire afin de mesurer l'impact de cette action auprès des professionnels de santé, notamment des nouvellement installés</li> </ul>

## SERVICES PUBLICS FICHE ACTION 1

### AXE 1 Développer des stratégies pour un maillage du territoire par des services adaptés aux besoins des Drômois

<b>Intitulé</b>	<b>Accompagner le déploiement des Maisons de Services Au Public (MSAP)</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Le déploiement de MSAP répond à des besoins réels de la population et contribue à une réorganisation territoriale des services au public.</p> <p>Leur implantation, sur des territoires en déficit de services, reste une priorité.</p> <p>Le département de la Drôme compte 13 MSAP ( bilan 2016)</p> <p>L'enjeu est d'assurer, avec l'ensemble des opérateurs, un fonctionnement pertinent, cohérent et à long terme de ces MSAP, tout en envisageant le développement de nouveaux sites.</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer de nouvelles MSAP, dans les zones insuffisamment couvertes notamment à Beaufort-sur-Gervanne (projet porté par la commune) et à Buis-les-Baronnies (projet porté par le Département de la Drôme sur le centre médico-social)</li> <li>▪ Développer des partenariats entre les MSAP et les Tiers-Lieux / EPN (espaces de médiation numérique créés à l'initiative du Département)</li> <li>▪ Elaborer un plan de communication sur l'offre des MSAP</li> <li>▪ Etablir un bilan annuel d'activités des MSAP</li> </ul>
<b>PILOTES et PARTENAIRES</b>	<p>Etat (sous-préfecture de Die)</p> <p>Opérateurs, Département, EPCI, Communes</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan annuel d'activités des MSAP : nombre de MSAP ouvertes, fréquentation, opérateurs partenaires...</li> </ul>



## SERVICES PUBLICS FICHE ACTION 2

### AXE 2 Soutenir le développement des usages des services numériques en garantissant un accompagnement dans la prise en main par tous les Drômois

<b>Intitulé</b>	<b>Consolider le réseau des points de médiation numérique de proximité</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>La prise en main, par l'ensemble de la population, des outils numériques constitue un enjeu majeur.</p> <p>Il est donc nécessaire de développer un maillage de proximité de points de médiation numérique.</p> <p>Le Département s'est engagé dans cette démarche en soutenant l'émergence d'un réseau de Tiers Lieux (Espaces Publics Numériques, co-working, fablab...) construit selon les besoins des citoyens et les particularités d'un territoire.</p> <p>Dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG), la Préfecture a mis en place un dispositif qui permet aux usagers de faire leurs démarches pour obtenir leur carte nationale d'identité ou leur passeport, via internet et dans 22 mairies équipées pour réceptionner les dossiers.</p> <p>Les MSAP peuvent en partie compléter ce dispositif porté par le Département, sous réserve de mettre à leur disposition des moyens pour l'accompagnement des usagers qui sont en difficulté pour réaliser des démarches aujourd'hui totalement dématérialisées et qui, à terme, devraient se généraliser.</p> <p>Les mairies, qui constituent le seul service de proximité présent dans chaque commune, peuvent également devenir des lieux de médiation numérique.</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer des partenariats (opérateurs- collectivités- état...) pour consolider et adapter des lieux de médiation numérique</li> <li>▪ Soutenir l'émergence d'un réseau de Tiers Lieux animé par l'association « Moulin Digital » (pôle de ressources pour le co-développement de services, la co-construction de données)</li> <li>▪ Promouvoir les facteurs « numériques » et la tablette « Ardoiz » (pour les seniors) de la Poste</li> <li>▪ Développer l'usage des chèques APTIC (chèque culture numérique pour tous, conçu sur le modèle des titres-restaurant, qui permet de payer totalement ou partiellement tous les services de médiation numérique)</li> </ul>
<b>PILOTES</b> et <b>PARTENAIRES</b>	Département, AMD 26, EPCI (si prise de compétence), Etat, CAF, Groupe La Poste
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de points de médiation numérique ouverts</li> <li>▪ Niveau de fréquentation</li> </ul> <p>Nature du public accueilli et raison de l'accueil (tranche d'âge / niveau informatique / équipement informatique personnel / motif de la fréquentation)</p>

## SERVICES PUBLICS FICHE ACTION 3

### AXE 3 Organiser les mobilités des usagers et des services pour les territoires les moins bien dotés en services

<b>Intitulé</b>	<b>Expérimenter la mise en place de Maisons de Services Au Public (MSAP) itinérantes</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Le maillage actuel de 13 MSAP permet une présence de services au public sur les territoires les moins équipés.</p> <p>Pour autant, ce dispositif ne peut pas être déployé de manière illimitée et certains territoires risquent de rester éloignés du premier niveau de services que proposent les MSAP.</p> <p>Au regard des très faibles densités recensées sur les secteurs pré-alpins du département, la mise en place d'une MSAP itinérante constituerait localement une offre de services très adaptée, notamment dans les franges sud et est du Diois.</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dupliquer le modèle du PIMMS itinérant de Donzère financé par La Poste, ERDF, EDF, SNCF, Véolia (40 000 € investissement camion avec Intégration d'un hotspot CIGAL ou 4G)</li> <li>▪ Organiser des tournées de l'animateur de la MSAP dans les communes</li> </ul>
<b>PILOTES</b> et <b>PARTENAIRES</b>	Etat, en lien avec les MSAP et les opérateurs partenaires, Département, AMD 26
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de MSAP itinérantes</li> <li>▪ Nombre de communes / d'habitants couverts</li> <li>▪ Amplitude horaires d'ouverture</li> <li>▪ Nombre d'opérateurs partenaires</li> <li>▪ Niveau de fréquentation</li> <li>▪ Nature du public accueilli et raison de l'accueil (tranche d'âge / niveau informatique / équipement informatique personnel / motif de la fréquentation)</li> </ul>

## SERVICES PUBLICS FICHE ACTION 4

### AXE 4 Coordonner les acteurs en faveur d'une offre de services optimisée et lisible par tous les Drômois

Intitulé	Créer un observatoire départemental des services au public
<b>DESCRIPTION</b>	<p>La diversité des modes d'implantation des services au public (directions, pôles, agences, permanences, visio-guichet, MSAP, Tiers Lieux...) se traduit par des niveaux d'accompagnement différents et diversifiés selon les points d'accueil.</p> <p>Les usagers ont parfois des difficultés à identifier les services, et encore plus le niveau de services, qu'ils peuvent trouver sur les différents sites.</p> <p>Une meilleure connaissance de l'offre existante permettrait d'optimiser une présence locale souvent méconnue : quels services présents ? quelles démarches possibles ?</p> <p>La création d'un observatoire des services au public permettrait d'avoir une vision de l'offre, une évaluation des besoins et ainsi de proposer des solutions pertinentes.</p> <p>Les sites internet de la Préfecture et du Département apparaissent également comme des relais adaptés pour communiquer sur l'offre de services.</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définir en amont une méthode de travail pour la collecte des informations</li> <li>▪ Créer un tableau de bord des services au public incluant les MSAP, les PIMMS et les Tiers Lieux avec une actualisation annuelle</li> <li>▪ Mettre en œuvre, en complément de l'observatoire, le Guide des Solidarités porté par le Département : ce guide, sous la forme d'un support dématérialisé type plateforme, doit recenser l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ du social, leurs périmètres, leurs offres de service... Il a pour objectifs :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'améliorer / faciliter l'orientation du public par l'ensemble des acteurs du territoire ; de connaître les acteurs d'un territoire géographique ;</li> <li>- de simplifier la mise en réseau pour favoriser la naissance de projets multi-partenariaux de développement social.</li> </ul> </li> <li>▪ Mettre en place un plan de communication sur l'offre de services</li> </ul>
<b>PILOTES</b>  et  <b>PARTENAIRES</b>	<p>Etat (préfecture en lien avec la sous-préfecture de Die), Département</p> <p>DDCS, DDT, SGAR (ARCHIPELE), les opérateurs, les chambres consulaires</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contenu de l'observatoire</li> <li>▪ Informations mises à jour annuellement sur les sites internet de l'Etat et du Département</li> <li>▪ Bilan de l'activité (nombre de cartes / nombre de consultations sur les sites internet...)</li> <li>▪ Nombre de guides distribués / nombre de flyers distribués</li> <li>▪ Enquêtes régulières de la population pour tester l'amélioration de leur niveau de connaissance (enquête flash, en ligne) dans le temps</li> </ul>

## SERVICES PUBLICS FICHE ACTION 5

### AXE 4 Coordonner les acteurs en faveur d'une offre de services optimisée et lisible par tous les Drômois

Intitulé	Mettre en réseau les MSAP
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Le déploiement des MSAP constitue une réelle plus-value pour l'accès aux services au public.</p> <p>Pour autant, les MSAP sont des dispositifs nouveaux qui offrent avant tout un premier-niveau de services.</p> <p>Selon les moyens (notamment humains), selon les services présents ou selon le portage (Poste, collectivités, associations), le fonctionnement peut être très différent.</p> <p>Une mise en réseau des MSAP existantes pourrait permettre de partager les bonnes pratiques mises en place localement et les moyens dédiés aux formations des agents.</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser une rencontre annuelle entre MSAP du département pour un partage d'expériences et d'informations</li> <li>▪ Organiser une journée de formation mutualisée inter-partenaire pour les animateurs des MSAP</li> <li>▪ Mettre en place un tableau de bord pour collecter des informations venant des MSAP</li> </ul>
<b>PILOTES</b>  <b>et</b>  <b>PARTENAIRES</b>	Etat (sous préfecture de Die) en lien avec les MSAP et les opérateurs
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de rencontres/contacts / réunions réalisés</li> <li>▪ Nombre de projets développés en commun (achats groupés / formations / actions d'information...)</li> </ul>



## SERVICES PUBLICS FICHE ACTION 6

### AXE 4 Coordonner les acteurs en faveur d'une offre de services optimisée et lisible par tous les Drômois

<b>Intitulé</b>	Mettre en place des partenariats et des programmes de coopération entre les services au public, à l'échelle des intercommunalités
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Les acteurs concernés par le champ des services au public sont nombreux (services de l'Etat, services du Département, services des intercommunalités et des communes, opérateurs, chambres consulaires...).</p> <p>L'instauration d'un dialogue local et d'une coordination, à l'échelle intercommunale, avec les EPCI, permettrait d'optimiser les actions de chacun, d'offrir aux usagers des services clairs et efficaces et de développer des mutualisations.</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	Mettre en place des partenariats territoriaux et des programmes de coopération permettant d'optimiser et de mutualiser les moyens des services au public
<b>PILOTES et PARTENAIRES</b>	<p>EPCI (ayant la compétence)</p> <p>Etat, Département, AMD 26, opérateurs, chambres consulaires...</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de partenaires impliqués</li> <li>▪ Nombre d'actions conjointes</li> <li>▪ Plan de mutualisations</li> </ul>

## ÉDUCATION & JEUNESSE FICHE ACTION 1

### AXE 1 Développer des stratégies pour un maillage du territoire par des services adaptés aux besoins des Drômois

<b>Intitulé</b>	<b>Promouvoir et renforcer les dispositifs en faveur de la petite-enfance, de l'enfance et de la jeunesse</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Une offre de services pérenne, globale et continue de proximité constitue un enjeu majeur d'attractivité et de dynamisme des territoires</p> <p>Il est indispensable que les territoires proposent localement une offre globale de services pour les familles : accueil petite-enfance, équipements des écoles, garderies, services extra et périscolaires...</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en œuvre le Schéma Départemental des Services aux Familles (adopté en mars 2016)</li> <li>▪ Organiser des réunions d'information « enfance-jeunesse » (en lien avec l'AMD 26 ; ou via le congrès des Maires ...) : état des lieux des PEDT (projet éducatif territorial) , présentation des dispositifs existants ...</li> <li>▪ Mettre en place un projet global pour l'enfance intégrant des logiques de mutualisation à des échelles pertinentes .             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Organiser une concertation de proximité entre communes rurales pour poursuivre les logiques de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) intégrant une analyse prospective des conséquences sur le transport, l'organisation des activités périscolaires, la cohérence des offres...</i></li> </ul> </li> <li>▪ Proposer des actions spécifiques pour améliorer l'accompagnement et la prise en compte des besoins de la jeunesse : développement, promotion du site internet ardeche-drome.info-jeunes.fr</li> </ul>
<b>PILOTES</b> <b>Et</b> <b>PARTENAIRES</b>	<p>Département, DDCS, DSDEN, CAF</p> <p>AMD 26</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de projets locaux réalisés (démarches de projets éducatifs locaux à engager ?)</li> </ul>

## ÉDUCATION & JEUNESSE FICHE ACTION 2

### AXE 1 Développer des stratégies pour un maillage du territoire par des services adaptés aux besoins des Drômois

Intitulé	<b>Etablir un diagnostic actualisé des besoins et apporter des réponses adaptées aux enfants ayant des troubles d'apprentissage</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Le diagnostic de l'offre de services éducatifs à destination des enfants handicapés ou présentant des difficultés d'apprentissage fait ressortir un risque de saturation des équipements existants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A travers une action préalable d'observation des besoins sur les ULIS et SEGPA dans les années à venir, il pourra être envisagé d'améliorer le maillage des structures d'accueil et l'augmentation des classes spécifiques ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) et CLIS (classes pour l'inclusion scolaire) et la capacité des places disponibles.</li> </ul>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Co-construire une carte des ULIS</li> <li>▪ Mettre en place une ligne téléphonique</li> <li>▪ Engager des actions de sensibilisation et une formation des professionnels</li> <li>▪ Recruter du personnel d'accompagnement</li> </ul>
<b>PILOTES</b>  <b>et</b>  <b>PARTENAIRES</b>	<p>Etat , Département (direction Enseignement, MDPH)</p> <p>DSDEN, services d'AESH (AVS), DASEN, CAF et CAMSP</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de places ULIS / CLIS (classes pour l'inclusion scolaire) développées</li> <li>▪ Taux de couverture du territoire départemental (ratio nombre de places / nombre d'enfants de la classe d'âge par commune ou sur l'échelle adaptée)</li> <li>▪ Nombre de formations organisées</li> <li>▪ Enquête de satisfaction des familles</li> </ul>

## ÉDUCATION & JEUNESSE FICHE ACTION 3

### AXE 2 Soutenir le développement des usages des services numériques en garantissant un accompagnement dans la prise en main par tous les Drômois

<b>Intitulé</b>	<b>Résorber les fractures numériques dans les établissements scolaires</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Pour un égal accès à l'outil numérique de l'ensemble des élèves drômois, il est nécessaire d'avoir un même niveau d'équipements pour tous les établissements scolaires.</p> <p>Cette homogénéisation doit aller de pair avec l'amélioration des réseaux de couverture (prévue dans le SDAN).</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer les dispositifs de médiation numérique à destination des scolaires, des parents et du personnel éducatif. Il existe déjà plusieurs dispositifs ou organismes (CANOPé, EPN, organismes de formation, associations...).</li> <li>▪ Maintenir la politique « collèges numériques » du Département (câblage, médiation numérique, équipements innovants)</li> <li>▪ Accompagner les communes pour les équipements informatiques des écoles</li> <li>▪ Développer des contrats d'objectifs tripartites (inscrit dans le dialogue stratégique Etat-CD- Etablissements PLE), notamment dans les établissements du 1er degré</li> <li>▪ Pérenniser et renforcer les Open Education Days, formation-sensibilisation des enseignants aux nouveaux outils numériques d'apprentissage, et diffusion (Université Grenoble Alpes/ consortium international d'Open Education/ GIP ADUDA, CD, Etat/ EN, ...)</li> </ul>
<b>PILOTES</b>  <b>Et</b> <b>PARTENAIRES</b>	<p>DSDEN, Département, communes volontaires</p> <p>AMD 26, Universités, ADUDA...</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'établissements équipés / couverts en très haut débit</li> <li>▪ Nombre d'actions de médiation numérique / public accueilli / niveau de compétences</li> </ul>

## ÉDUCATION & JEUNESSE FICHE ACTION 4

### AXE 2 Soutenir le développement des usages des services numériques en garantissant un accompagnement dans la prise en main par tous les Drômois

<b>Intitulé</b>	<b>Développer le e-learning pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Le numérique constitue un véritable outil pour l'accessibilité aux formations.</p> <p>De nombreuses formations sont aujourd'hui accessibles en ligne mais sont peu ou mal identifiées. Des actions de communication sont indispensables (forum étudiant, guides, support des collectivités locales...).</p> <p>Le développement du e-learning pourrait également s'accompagner à terme de la création d'un centre d'examen pour e-learners à Valence.</p> <p>Les services de e-learning apparaissent complémentaires pour les étudiants ne pouvant se déplacer ou ayant des activités alternées à domicile et en établissements d'enseignement.</p> <p>Des actions innovantes pourraient donc être engagées à la fois dans les établissements mais aussi à domicile.</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communiquer sur les potentialités du e-learning</li> <li>▪ Engager des études de faisabilité pour la création d'un centre d'examen pour les étudiants, et la mise en place de formation en cycle e-learning</li> <li>▪ Proposer des réponses alternatives de e-learning pour les élèves / étudiants handicapés (matériels adaptés) et / ou dans l'obligation de suivre leur formation à distance</li> <li>▪ Soutenir les innovations pédagogiques de l'université : pédagogie inversée, FOAD (formation à distance), formation continue, visio-conférences, création de MOOCs, bases de données documentaires, compétences digitales des personnels...</li> <li>▪ Développer des centres de ressources pour la création de MOOCs (Canopé, ESPE Learning Center de Latour-Maubourg à Valence)</li> <li>▪ Développer des MIOD (MOOCs) avec les Open Education Days</li> </ul>
<b>PILOTES</b>  Et  <b>PARTENAIRES</b>	Région, Universités Département (direction de l'enseignement), ADUDA, Agglomération Valence-Romans
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de formations disponibles en e-learning recensées</li> <li>▪ Nombre d'actions de communication</li> <li>▪ Nombre d'e-learners dans le département</li> </ul>



## ÉDUCATION & JEUNESSE FICHE ACTION 5

### AXE 4 Coordonner les acteurs en faveur d'une offre de services optimisée et lisible par tous les Drômois

<b>Intitulé</b>	<b>Mettre en place des outils de communication sur les offres de formations supérieures</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Le Département de la Drôme avec celui de l'Ardèche proposent de nombreuses formations supérieures (environ 160 et pour certaines en dehors de Valence). Celles-ci sont généralement mal identifiées.</p> <p>L'édition d'un guide dédié (Le guide de l'étudiant Drôme-Ardèche) la création d'un site internet spécifique (etudierendromeardeche.fr), des communications dans les lycées, lors du Forum Post-Bac annuel sur Valence ou dans les magazines et revues des collectivités locales contribuent à faire connaître l'offre de formations existantes et à inciter les jeunes Drômois à poursuivre leurs études dans le Département.</p> <p>Mais ces actions devraient être renforcées et amplifiées afin de mieux faire connaître l'offre sur le territoire. L'image étudiante de Valence et Montélimar devrait également être confortée.</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Engager une campagne de communication (offre de formation et d'accueil, services, guide de l'étudiant, promotion du site internet « étudier en Drôme-Ardèche ...)</li> <li>▪ Organiser une réunion annuelle d'information : forum à Valence,</li> <li>▪ Mettre en place un bus de l'orientation</li> <li>▪ Proposer une info-formation dans les territoires (MSAP, tiers lieux, ...)</li> <li>▪ Mettre en place une signalétique des sites et établissements universitaires à Valence et dans l'agglomération</li> <li>▪ Développer et promouvoir le site internet ardeche-drome.info-jeunes.fr</li> </ul>
<b>PILOTES</b>  <b>Et</b>  <b>PARTENAIRES</b>	L'Université Grenoble Alpes, Grenoble INP, ADUDA, Département 26 en lien avec Département 07
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de formations supérieures existantes au niveau local</li> <li>▪ Promotion et diffusion du guide des formations supérieures en Drôme- Ardèche</li> <li>▪ Nombre d'actions de communication réalisées</li> <li>▪ Nombre d'étudiants dans ces formations (avec suivi dans le temps)</li> </ul>

## CULTURE, SPORT & LOISIRS FICHE ACTION 1

### AXE 1 Développer des stratégies pour un maillage du territoire par des services adaptés aux besoins des Drômois

Intitulé	Soutenir le monde associatif et le bénévolat (professionnalisation, formation...)
<b>DESCRIPTION</b>	<p>La Drôme bénéficie d'un tissu associatif particulièrement riche et dynamique dans les domaines de la culture et du sport.</p> <p>Cet atout considérable connaît néanmoins des fragilités, en particulier avec la difficulté à renouveler les équipes de bénévoles.</p> <p>Le monde associatif très sollicité, connaît des phénomènes récurrents d'essoufflement et des difficultés à impliquer de nouveaux acteurs.</p> <p>Dans un contexte budgétaire contraint, les associations dépendent encore plus largement de l'implication des habitants. Il est donc nécessaire de considérer ceux-ci non pas seulement comme usagers mais aussi comme acteurs à part entière.</p> <p>Cette implication passe notamment par le bénévolat pour lequel des campagnes de sensibilisation pourraient être organisées.</p> <p>L'implication des jeunes et des nouveaux habitants pour pérenniser la dynamique existante constitue un axe d'amélioration central pour le maintien d'une offre de qualité</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser des formations pour les bibliothécaires bénévoles dépendant du réseau de la médiathèque départementale</li> <li>▪ Soutenir la professionnalisation des acteurs culturels : animation de réseaux et offre de formation dans le cadre des rendez-vous de la Drôme</li> <li>▪ Soutenir la professionnalisation du management dans les associations sportives en s'appuyant sur des acteurs tels que :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Centre de Ressources et d'Information et des Bénévoles (CRIB) de la Drôme (porté par l'association « Drôme Profession Sport Animation »)</li> <li>- Le réseau SAVARA des points d'Appui à la Vie Associative</li> <li>- Drôme Profession Sport Animation</li> <li>- Initiative 26-07 (Dispositif Local d'Accompagnement)</li> <li>- Le Comité Olympique...</li> </ul> </li> <li>▪ Communiquer sur les offres de formation et les ressources/compétences des associations</li> <li>▪ Soutenir les dispositifs mettant en relation l'offre de bénévolat au sein des associations et la demande des personnes souhaitant s'impliquer en lien avec les plateformes numériques telles que : FULLMOBS, BENEVOLE AT HOME, COMMUNECTER</li> <li>▪ Accompagner les projets associant les habitants et les jeunes et les associations promouvant le bénévolat</li> </ul> <p>Maintenir le dispositif « bénévolat » du Département qui propose aux bénéficiaires du RSA de s'impliquer dans les associations</p>
<b>PILOTES et PARTENAIRES</b>	Département (direction culture, sport, jeunesse), DDCS CAF, France Bénévolat, DPSA, SDC, Comités sportifs, CDOS, associations sportives et culturelles
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Montant du soutien accordé</li> <li>▪ Nombre de formations réalisées</li> <li>▪ Nombre d'associations accompagnées</li> <li>▪ Nombre de projets soutenus associant les habitants</li> <li>▪ Impact : nombre d'associations pour lesquelles le soutien a été déterminant (a permis le maintien / le développement / la création d'emplois, ...)</li> </ul>

## CULTURE, SPORT & LOISIRS FICHE ACTION 2

### AXE 1 Développer des stratégies pour un maillage du territoire par des services adaptés aux besoins des Drômois

<b>Intitulé</b>	<b>Soutenir les investissements mutualisés d'équipements / matériels pour garantir l'exercice des activités</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Les économies que peuvent permettre les logiques de mutualisation doivent être menées à toutes les échelles.</p> <p>Il convient d'inciter les associations à mutualiser leurs équipements.</p> <p>Il existe des parcs de matériel scénique mutualisés à l'échelle départementale ou intercommunale (ex : Portes de DrômArdèche, ...), qui pourraient être utilisés sur les territoires des différents EPCI</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer les offres mutualisées de services numériques pour les bibliothèques (exemple : projet Ressources numériques)</li> <li>▪ Développer les mutualisations de matériels entre les acteurs départementaux, les associations et les intercommunalités</li> </ul>
<b>PILOTES et PARTENAIRES</b>	Département (direction culture, sport, jeunesse) EPCI et associations
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Montant du soutien accordé</li> <li>▪ Territoires accompagnés financièrement</li> <li>▪ Impact : taux d'utilisation des structures / nombre de bénéficiaires, avis qualitatif ...</li> </ul>

## CULTURE, SPORT & LOISIRS FICHE ACTION 3

### AXE 2 Poursuivre le développement des usages des services numériques en garantissant un accompagnement dans la prise en main par tous les Drômois

Intitulé	Améliorer la connaissance de l'offre de services (par public/par territoire)
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Dans une logique d'opendata, les outils numériques doivent permettre d'améliorer la connaissance et la visibilité des services récréatifs sur le Département.</p> <p>Sur le modèle de la plateforme départementale Sport Nature, d'autres moteurs de recherche/connaissance unique pourraient être développés pour faire connaître l'offre récréative dans son ensemble sur un seul et même support.</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ développer une plateforme numérique permettant de connaître les besoins des associations et l'offre de temps des « bénévoles » (outil existant : FULLMOBS, BENEVOLE AT HOME, COMMUNECTER)</li> <li>▪ Etablir une cartographie des associations sur une base de données open-data et par le principe du crowdsourcing (les associations renseignent directement les données)</li> <li>▪ Consolider l'étude de faisabilité portée par le Département (DCSJ) sur un agenda géolocalisé pour la mise en place d'un agenda évènementiel (Open Agenda)</li> </ul>
<b>PILOTES et PARTENAIRES</b>	Département (direction culture, sport, jeunesse) associations, EPCI, communes en lien avec l'AMD 26
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation de la plate-forme</li> <li>▪ Nombre de sites / partenaires recensés</li> <li>▪ Nombre d'utilisateurs de la plate-forme</li> <li>▪ Impact (qualitatif) : niveau de fréquentation des sites / associations (en hausse, en baisse)</li> <li>▪ Nombre de supports de communication créés et diffusés</li> </ul>

## CULTURE, SPORT & LOISIRS FICHE ACTION 4

### AXE 3 Organiser les mobilités des usagers et des services pour les territoires les moins bien dotés en services

Intitulé	Poursuivre le développement des services itinérants
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Les disparités de densité de population de la Drôme font que tous les territoires n'ont pas vocation et capacité à se doter d'équipements et d'infrastructures récréatives.</p> <p>L'itinérance de services, notamment culturels, déjà entrepris dans le département, aurait donc vocation à se poursuivre pour permettre un accès à tous les Drômois à une offre culturelle de qualité.</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etendre « Mobile sport » en Drôme sur la base d'une étude de faisabilité pour 1 village / offre sportif (ve) itinérant(e)</li> <li>▪ Soutenir l'offre culturelle itinérante sur le modèle de la Comédie itinérante</li> <li>▪ Mettre en place des critères d'attribution de subventions pour les projets itinérants</li> </ul>
<b>PILOTES et PARTENAIRES</b>	<p>Département (direction culture, sport, jeunesse)</p> <p>En lien avec les EPCI et le Département de l'Ardèche (pour une communication interdépartementale sur l'offre)</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de services itinérants développés</li> </ul>



## SERVICES DE SOLIDARITE FICHE ACTION 1

### AXE 1 Développer des stratégies pour un maillage du territoire par des services adaptés aux besoins des Drômois

<b>Intitulé</b>	<b>Adapter et améliorer des logements (neufs ou anciens) aux besoins des personnes âgées/handicapées</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Le maintien à domicile des personnes âgées/ handicapées repose sur une offre de logements spécifique. Une sensibilisation (auprès des futurs seniors et de leurs familles) à ce sujet, pour une meilleure anticipation, des aides spécifiques pour l'adaptation des logements et la poursuite du développement de logements adaptés (associés à de services) constituent des solutions pertinentes.</p> <p>⇒ <i>Lien avec la conférence des financeurs</i></p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<p>Le CD 26 accompagne SOLIHA sur la mission de conseil/expertise en matière d'adaptation du logement. Point important : il aide les personnes dans la recherche des financements.</p> <p>Le CD 26 dispose également d'un fond qui permet de verser des aides complémentaires lorsque le droit commun n'est pas suffisant.</p> <p>SOLIHA gère également un site internet ADALOGIS 26/07 de mise en relation de l'offre et la demande de logements adaptés ou adaptables. L'enjeu est l'enrichissement et la mise à jour de la base de données.</p>
<b>PILOTES et PARTENAIRES</b>	<p>Etat (Direction des territoires + ANAH), Département (direction des politiques territoriales, direction des solidarités)</p> <p>ADIL, SOLIHA</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'actions de sensibilisation</li> <li>▪ Montant des aides versées</li> <li>▪ Nombre de ménages accompagnés</li> <li>▪ Nombre de logements adaptés développés</li> <li>▪ Recueil de l'avis des ménages aidés (aide déterminante ou juste un « plus » pour le maintien dans le logement, manques encore constatés...)</li> </ul>

## SERVICES DE SOLIDARITE FICHE ACTION 2

### AXE 2 Poursuivre le développement des usages des services numériques en garantissant un accompagnement dans la prise en main par tous les Drômois

<b>Intitulé</b>	<b>Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies dans la vie quotidienne des aidés et des aidants</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Les services numériques et les nouvelles technologies apportent aujourd'hui des réponses nombreuses aux personnes dépendantes (seniors, handicapés) : domotique, téléassistance, etc.</p> <p>Pour autant, ces solutions sont souvent méconnues par les aidés et par les aidants. La création d'un guide regroupant ou présentant les dispositifs existants permettrait de diffuser plus largement ces services qui participent à l'amélioration du quotidien de ceux qui en bénéficient.</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Retour d'expériences auprès des acteurs             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Conférence des financeurs</i></li> <li>- <i>Formation ou information sur le sujet dans les EPN</i></li> <li>- <i>Information dans les Club des aînés</i></li> <li>- <i>Via les CLS</i></li> </ul> </li> </ul>
<b>PILOTES et PARTENAIRES</b>	<p>CD 26 (mission numérique, DGA solidarités en lien avec la MDA)</p> <p>ADN, les EPN</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de guides réalisés</li> <li>▪ Nombre de guides diffusés</li> </ul>

## SERVICES DE SOLIDARITE FICHE ACTION 3

### AXE 2 Poursuivre le développement des usages des services numériques en garantissant un accompagnement dans la prise en main par tous les Drômois

<b>Intitulé</b>	<b>Stimuler le réseau de bénévoles d'appui sur l'usage du numérique par les personnes âgées</b>
<b>DESCRIPTION</b>	Les seniors sont généralement identifiés comme les publics les plus en difficulté pour s'approprier les services numériques. La prise en main des usages est donc particulièrement sensible pour ce public dont les besoins sont spécifiques. La création d'un réseau départemental de bénévoles d'accompagnement-formation vers le numérique permettrait de diffuser le plus largement possible les e-services auprès des personnes âgées.
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagnement par les personnels des EPN en direction des clubs du 3ème âge <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Indentification et accueil des aînés bénévoles ayant la fibre « numérique »</i></li> <li>- <i>Préparation d'un kit d'information (avec l'EPN)</i></li> <li>- <i>Utilisation du kit par le bénévole dans son club de 3ème âge</i></li> </ul> </li> <li>▪ Promotion des plateformes « allo voisins »</li> <li>▪ Réseau de médiation numérique (CD 26)</li> </ul>
<b>PILOTES et PARTENAIRES</b>	CD 26 (mission numérique, DGA solidarités en lien avec la MDA)
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création du réseau</li> <li>▪ Nombre de bénévoles concernés</li> <li>▪ Territoires couverts</li> <li>▪ Nombre de personnes aidées</li> <li>▪ Recueil des motifs de la mobilisation du service / niveau de compétence informatique/numérique des personnes accompagnées</li> </ul>

## SERVICES DE SOLIDARITE FICHE ACTION 4

**AXE 4** Coordonner les acteurs en faveur d'une offre de services optimisée et lisible par tous les Drômois

<b>Intitulé</b>	Encourager la création de centres intercommunaux d'action sociale
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Les publics socialement fragiles ont recours à grands nombres de services sociaux. La création d'un système d'acteurs sociaux de proximité (par bassin de vie) répond à un double enjeu :</p> <p>La complexité de l'accès aux droits pour les usagers (langage administratif, multiplicité des acteurs)</p> <p>La capacité d'offrir un suivi social des usagers (aides à l'emploi, aides sociales, aides aux logements, etc.) permettant de mieux identifier les cas de précarité extrêmes.</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<p>Comme les CLIC pour les personnes âgées, un service intercommunal d'orientation globale pour les publics précaires pourrait ainsi être mis en place et ainsi permettre un accueil social de proximité de qualité.</p> <p>La CCVD a entamé cette démarche en apportant un soutien technique aux agents d'accueil des communes et effectue des permanences dans les mairies).</p>
<b>PILOTES et PARTENAIRES</b>	EPCI en lien avec l'AMD 26 , CD 26, DDCS
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de CIAS créés</li> <li>▪ Taux d'activités</li> <li>▪ Avis des usagers</li> </ul>

## SERVICES DE PROXIMITÉ FICHE ACTION 1

### AXE 1 Développer des stratégies pour un maillage du territoire par des services adaptés aux besoins des Drômois

<b>Intitulé</b>	<b>Elaborer une charte des bonnes pratiques d'aménagement commercial</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>La dégradation des centres-bourgs est souvent le résultat de choix de planification incohérents (développement de zones commerciales périphériques). Une charte des bonnes pratiques d'aménagement commercial pourrait être proposée par les chambres consulaires.</p> <p>La prise en compte de ces problématiques pourrait prendre plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sollicitation des compétences des consulaires dans le cadre de l'élaboration des exercices de planification (PLUI, ...)</li> <li>- Réalisation d'études (proposées par les consulaires ou pour lesquelles les consulaires sont sollicités)</li> </ul> <p>Fort des premières expériences dans le Département, l'objectif est de mettre en place une méthode généralisée impliquant les parties prenantes (privés, consulaires, collectivités locales, ingénierie, voire les usagers)</p> <p>L'objectif de cette action est également de faire prendre conscience aux élus des interactions déterminantes existant entre les fonctions d'un cœur de bourg que sont l'habitat, l'offre de services au public et les services de santé pour que le commerce se pérennise.</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lancer un Appel à Projet « Ateliers d'urbanisme commercial de centre bourg/quartier »</li> <li>▪ Elaborer une charte des bonnes pratiques d'aménagement commercial</li> </ul>
<b>PILOTES et PARTENAIRES</b>	<p>Chambres consulaires</p> <p>DDT, Syndicats mixtes de SCOT, AMD, EPCI volontaires</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions de communication de la charte des bonnes pratiques</li> <li>▪ Nombre de territoires qui la mettent en œuvre</li> </ul>



## SERVICES DE PROXIMITÉ FICHE ACTION 2

### AXE 4 Coordonner les acteurs en faveur d'une offre de services optimisée et lisible par tous les Drômois

Intitulé	<b>Mettre en place des conventions territorialisées « consulaires – EPCI »</b>
DESCRIPTION	<p>Les dispositifs d'aides et d'accompagnement proposés par les chambres consulaires sont parfois méconnus des élus et des commerçants.</p> <p>De même, les consulaires ont une faible visibilité sur les besoins locaux d'accompagnement.</p> <p>Le renforcement d'échanges (réunions intercommunales avec participation des consulaires, réalisation de supports écrits), l'implication des collectivités pour être l'interface entre commerces/artisans et consulaires et/ou la mise en place d'une communication sur la « boîte à outils » des consulaires sont autant de pistes d'actions adaptées.</p> <p>Ces actions devront permettre de répondre aux enjeux de modernisation de l'offre commerciale (basculement numérique, automatisation, communication...) et d'adaptation aux attentes des consommateurs.</p>
ORIENTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Informer et former sur les dispositifs réglementaires, financiers et fiscaux (zones prioritaires, type « zones franches », FISAC, aide de la Région, ...)             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Rôle des consulaires</i></li> <li>- <i>Valorisation des zones franches urbaines, Zone de revitalisation rurale, ...</i></li> <li>- <i>Adaptation de l'accompagnement proposé au regard des outils réglementaires et des moyens humains et financiers propres à chaque EPCI</i></li> <li>- <i>Valorisation du dispositif du Conseil départemental d'aide au dernier commerce</i></li> <li>- <i>Valorisation de la convention de la Région avec La Poste</i></li> </ul> </li> <li>▪ Mettre en place un programme de réunions d'information annuelles inter-consulaires avec les EPCI</li> <li>▪ Elaborer des projets alimentaires territoriaux en liaison avec la Chambre d'Agriculture</li> </ul>
PILOTES et PARTENAIRES	<p>Chambres consulaires et EPCI volontaires</p> <p>AMD, DDT, DDFiP, Conseil Régional</p>
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de rencontres collectivités / consulaires</li> <li>▪ Nombre d'actions / projets menés en commun</li> <li>▪ Nombre de commerçants informés / projets remontés aux consulaires</li> </ul>

## SERVICES DE PROXIMITÉ FICHE ACTION 3

### AXE 1 Développer des stratégies pour un maillage du territoire par des services adaptés aux besoins des Drômois

<b>Intitulé</b>	<b>Soutenir l'évolution de l'offre commerciale - Pérenniser les dispositifs de développement des points multi-services et multi-commerces adaptés à la ruralité et les élargir aux services itinérants (tournées, ...)</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Au regard de la fragilité des commerces de proximité en particulier dans les espaces ruraux et de montagne, la mise en place d'espaces mutualisés multi-commerces constitue une opportunité pour maintenir une offre locale mais néanmoins centralisée.</p> <p>Les besoins et les réalités économiques dans ces secteurs où le tissu commercial se fragilise conduisent en effet les acteurs locaux à privilégier le maintien d'un commerce « locomotive » autour duquel peut s'organiser le regroupement d'autres services (relais postal, bistrot de pays, stations services, distributeurs de billets ...).</p> <p>Les pôles de proximité apparaissent comme les plus légitimes pour accueillir ce type de structure. D'autre part, le commerce de proximité s'appuie également sur des produits locaux de qualité pour se pérenniser.</p> <p>Dans une logique de mutualisation et de valorisation des produits locaux il peut être envisagé de créer des structures telles que des halles de producteurs, qui participent également à l'attractivité des territoires.</p> <p>A noter que le Conseil départemental propose un dispositif d'aide au dernier commerce et la DIRECCTE finance certains projets via le FISAC</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	Développer des espaces mutualisés multi-commerces et des halles de producteurs
<b>PILOTES et PARTENAIRES</b>	<p>la chambre de métiers (pour les artisans boulangers, bouchers...) la CCI (pour les commerces de distribution) et la chambre d'agriculture (pour les regroupements de producteurs en circuits courts)</p> <p>AMD , Département (Direction politiques territoriales) , Direccte, Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA).</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de multi-commerces accompagnés / Nombre de commerces existants 1 an après l'ouverture</li> <li>▪ nombre de communes couvertes</li> <li>▪ Montant des aides distribuées</li> <li>▪ Nombre de produits / producteurs locaux distribués dans ces points</li> </ul>

## Annexes

### La consultation des EPCI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS  
DE SAILLANS - CŒUR DE DRÔME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT BOURDEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DIOIS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DE DRÔMARDÈCHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROYANS VERCORS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE DRÔME

VALENCE ROMANS AGGLO

### La consultation de la Région

La consultation de la Conférence Territoriale  
de l'Action Publique

La délibération du Conseil départemental de la Drôme  
L'arrêté préfectoral du 6 mars 2018

KDK A1715529 KFK

28/09/2017

▼ Communauté de communes  
des **BARONNIES en DRÔME PROVENÇALE**

Nyons, le 27 septembre 2017

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

28 SEP. 2017

ARRIVÉE 1

Direction Générale

28 SEP. 2017

Courrier arrivé

Madame la Présidente  
Conseil Départemental de la Drôme  
Hôtel du Département  
26 avenue du Président Herriot  
26026 VALENCE Cedex 9

POLE AMENAGEMENT  
Dossier suivi par Vincent PERLBARG  
Coordonnées : 04 75 26 98 86 / [v.perlbarg@cc-bdp.fr](mailto:v.perlbarg@cc-bdp.fr)

Objet : SDAASP

*A l'attention de Monsieur le Préfet et Madame la Présidente du Conseil Départemental*

Madame la Présidente,

C'est avec un grand intérêt que nous avons pris connaissance du projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

En tout premier lieu, et après une lecture conjointe de ce projet avec les Vice-Présidents territoriaux, M. GREGOIRE, Président de l'association des Maires de la Drôme, les conseillers communautaires souhaitent voir inscrit dans le SDAASP le principe du maintien de la Sous-Préfecture du canton de Nyons à Nyons comme volonté affirmée de la présence des services de l'Etat au cœur de la ruralité. En effet, il est indéniable que la fonction de proximité entre les services de l'Etat et les représentants des territoires ruraux par **la présence de la Sous-Préfecture à Nyons** soit le premier maillon contribuant à l'amélioration de l'accessibilité des services au public.

**Nous souhaitons que cette considération soit prise en compte** dans la version définitive du document qui sera arrêté par le Préfet du Département.

Par ailleurs, parvenu à la veille de la saison estivale d'une part, et d'autre part dans une période durant laquelle la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale était accaparée par la gestion de la fusion, le projet de SDAASP n'a pas pu être présenté en conseil avant la date requise du 23/09/2017. Dès lors, l'avis de la Communauté de communes sera réputé favorable.

Aussi, s'il convient en effet de considérer que le projet de SDAASP n'est pas de nature à susciter une opposition au point d'émettre un avis défavorable, il ne manque pas de soulever quelques questionnements.

Dès lors, et face aux enjeux sous tendus par ce schéma, la CCBDP a ajusté l'attribution des délégations. En effet, en septembre afin d'intégrer la démarche du SDAASP dans la dynamique

interne de la CCBDP, les 6 thématiques abordées par le Schéma ont été réparties auprès des Vice-Présidents/tes concernées. Ainsi, comme convenu lors d'un entretien téléphonique du 22 septembre avec votre collaboratrice, vos services seront destinataires, au 16 octobre, d'une note de synthèse portant les enjeux locaux des sujets abordés par le SDAASP.

Considérant avec la plus grande attention les suites qui seront données au projet de votre Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public, je vous prie de recevoir Madame la Présidente mes respectueuses salutations.

Le Président,  
Thierry DAYRE



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry Dayre', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top, 'BARONNIES en DROME PROVENÇALE' in the center, and '26110 NYONS' at the bottom, flanked by two small stars.

Copie pour information :

Madame la Sénatrice, Marie-Pierre MONIER  
Madame la Députée, Célia DE LAVERGNE  
Monsieur le Conseiller Départemental, Pierre COMBES  
Madame la Conseillère Départementale, Pascale ROCHAS



CCCPS / 2017 / DE130  
8.4 Aménagement du territoire

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 21 septembre 2017 à 19h**

Date de convocation : 14 septembre 2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 21 septembre 2017, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente à Mirabel et Blacons en session ordinaire, sous la présidence de Gilles MAGNON, Président.

Présents	Marie-Pascale ABEL-COINDOZ ; Catherine ANTON ; Samuel ARNAUD ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Vincent BEILLARD ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; Anne Marie CHIROUZE ; Marie Christine DARFEUILLE ; Véronique DJEFFAL ; Agnès HATTON ; Philippe HUYGHE ; Thierry JAVELAS ; Jean-François LEMERY ; Yvan LOMBARD ; Gilles MAGNON ; Maryline MANEN ; Jean Marc MATTRAS ; Franck MONGE ; Marie Jo PIEYRE ; Béatrice REY ; Loïc REYMOND et Frédéric TEYSSOT.
Pouvoirs	Jean Christophe AUBERT à Franck MONGE ; Laurent BOEHM à Catherine ANTON ; Gisèle CELLIER à Anne Marie CHIROUZE ; Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS ; Thierry GATTO à Maryline MANEN ; Céline GEORGEON à Loïc REYMOND ; Laurent JEGOU à Denis BENOIT ; Joël MANDARON à Gilles MAGNON ; Hervé MARITON à Yvan LOMBARD ; Hélène PELAEZ BACHELIER à Vincent BEILLARD et Jean Pierre POINT à Béatrice REY.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Laurent BOEHM ; François BOUIS ; Gisèle CELLIER ; Audrey CORNEILLE ; Caryl FRAUD ; Thierry GATTO ; Céline GEORGEON ; Serge INCHELIN ; Laurent JEGOU ; Joël MANDARON ; Hervé MARITON ; Hélène PELAEZ BACHELIER et Jean Pierre POINT.
Secrétaire de séance	Jean Louis BAUDOUIN

**Objet : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)**

Le Président explique qu'afin d'assurer à terme l'égalité d'accès aux services dans tous les territoires, la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit l'élaboration conjointe, par le Préfet et la Présidente du Conseil Départemental, d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Ce schéma devra être finalisé d'ici la fin de l'année 2017.

Il comprend :

- **Un diagnostic** répertoriant :
  - l'offre en services, publics et privés, sur le département avec leur localisation et leur accessibilité,
  - les besoins en services de proximité,
  - les territoires ayant un déficit d'accessibilité aux services.
- **Un programme d'actions**, établi pour 6 ans, pour renforcer l'accessibilité des services au public dans leur ensemble (administrations, santé, services sociaux, commerces, enseignement, culture, sports, loisirs...) en prenant en compte pour la première fois l'offre numérique dématérialisée.
- **Un plan de développement de mutualisation** des services au public s'appliquant à l'ensemble du territoire départemental.





**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 21 septembre 2017 à 19h**

Date de convocation : 14 septembre 2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Ce schéma a pour objectif de :

- proposer une vision partagée des enjeux et des priorités en matière de services,
- corriger les déséquilibres entre offres de services marchands et non marchands et les besoins des habitants notamment dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services,
- identifier les pôles qui ont vocation à regrouper l'offre de services,
- dégager les enjeux prioritaires et structurer un maillage départemental en adaptant ou en créant des équipements.

Le SDAASP est un projet de territoire qui nécessite une concertation élargie associant les collectivités territoriales, notamment les EPCI, les opérateurs, les usagers ... afin de définir collégalement la priorisation des actions et des financements publics permettant de renforcer l'offre de services de proximité dans les zones les moins bien dotées.

En conséquence et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité de ses membres :

- **EMET** un avis favorable,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.

Fait et délibéré le 21/09/2017.  
Au registre sont les signatures,  
Le Président  
Gilles MAGNON



Affichée le 25 SEP. 2017



### DÉLIBÉRATION 81/2017 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 21 Septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 14 Septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Comps sous la présidence de Mr Jean-Marc AUDERGON.

#### **Étaient présents :**

**Mesdames :** S. BERNARD, M. MARTIN, Ch. PRIOTTO, N. BLANC, P. HOFFMANN, N. NELSON, F. SIMIAN, M. MAILLIAT GALLIANO.

**Messieurs :** D. ARNAUD, M-A. BARBE, É. BOUVIER, G. CUER, G. BOMPARD, P. CHALAMET, Ph. REYNAUD, J-P. FABRE, L. VINCENT, J-M. AUDERGON, J-P. BERNON, O. CADIER, Ph. BERRARD, M. ROUSSET, R. PALLUEL, P. ESPIÉ, J-P. LEMÉE, H. BOFFARD, S. TERROT, A. TIXIER.

#### **Étaient absents et avaient donné pouvoir:**

Madame LACHENS Anne (pouvoir BLANC Nicole)  
 Madame MOULIN Corinne (pouvoir à CUER Gérard)  
 Monsieur GRESSE Francis (pouvoir à PRIOTTO Christine)  
 Monsieur JOST Frédéric (pouvoir à REYNAUD Philippe)  
 Monsieur KOHLER Rémi (pouvoir à HOFFMANN Patricia)

#### **Était absent et représenté par son suppléant :**

Monsieur BRUN Daniel (Suppléant PUTOUD Pierre)  
 Monsieur DE LESTRADE Alain (Suppléante GUILHAUD Eliette)  
 Monsieur MUCKE Franck (Suppléant RASPAIL Marc)

#### **Étaient absents et excusés**

Monsieur BOURSALY Jean  
 Madame BRÈS Françoise

#### **Était absente**

Madame MORENAS Geneviève

#### **Objet de la délibération : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).**

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, explique que dans le cadre de la loi NOTRe, le Préfet et le Président du Conseil Départemental doivent élaborer de façon conjointe un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) et celui-ci doit ensuite être soumis pour avis aux intercommunalités.

Sur la base d'un diagnostic territorial, ce schéma doit définir les actions à mettre en œuvre sur une durée de six ans, pour renforcer l'offre de services marchands et non marchands.  
 Le diagnostic pour le Département de la Drôme a porté sur 6 thématiques déclinées en enjeux et en actions.

THÉMATIQUES	LES ENJEUX	LES ACTIONS
La Santé	<p>La communication</p> <p>Le maintien et l'adaptation des services</p> <p>La mutualisation</p> <p>La diffusion des services</p> <p>La mise en réseau</p>	<p>*Dresser le bilan de la mise en œuvre du pacte territorial et poursuivre le déploiement des maisons de santé.</p> <p>*Développer des coopérations entre les établissements de santé et les services pour les personnes en perte d'autonomie.</p> <p>*Développer le partage numérisé et sécurisé des informations de santé.</p> <p>*Développer les outils de prise de rendez-vous en ligne.</p> <p>*Promouvoir la mobilité et les différents modes d'accès aux services de santé.</p> <p>*Encourager l'organisation de permanences locales des professionnels médicaux.</p> <p>*Encourager la mise en œuvre de contrats locaux de santé (CLS).</p> <p>*Valoriser le département afin d'inciter les médecins et les professionnels de santé à s'installer.</p>
Les Services publics	<p>La mutualisation</p> <p>La visibilité et l'accessibilité aux services mutualisés</p> <p>Le développement du numérique</p>	<p>*Accompagner le déploiement des MSAP (Maisons de Services au Public).</p> <p>*Consolider le réseau des points de médiation numérique de proximité.</p> <p>*Encourager la mise en place de Maisons de Services au Public itinérantes.</p> <p>*Créer un observatoire des services publics.</p> <p>*Mettre en réseau les MSAP.</p> <p>*Mettre en place des partenariats et des coopérations à l'échelle des intercommunalités.</p>
Éducation Jeunesse	<p>Le maintien / renforcement</p> <p>Les usages numériques</p> <p>L'accompagnement</p>	<p>*Promouvoir et renforcer les dispositifs en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.</p> <p>*Établir un diagnostic actualisé des besoins et apporter des réponses adaptées aux enfants ayant des troubles d'apprentissage.</p> <p>*Résorber les fractures numériques dans les établissements scolaires.</p> <p>*Développer de e-learning pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation.</p> <p>*Mettre en place des outils de communication sur les offres de formations supérieures.</p>

Culture Sports Loisirs	<p>Le maintien et la mutualisation</p> <p>Les mobilités</p> <p>Les usages du numériques</p> <p>La gouvernance et la mise en réseau</p>	<p>*Soutenir le monde associatif et le bénévolat.</p> <p>*Soutenir les investissements mutualisés d'équipements et de matériels.</p> <p>*Améliorer la connaissance de l'offre de services.</p> <p>*Poursuivre le développement des services itinérants.</p>
Solidarités	<p>Le maintien, la mutualisation et la coordination</p> <p>L'adaptation et la gouvernance</p> <p>Le développement des usages du numérique</p>	<p>Adapter et améliorer les logements *aux besoins des personnes âgées ou handicapées.</p> <p>*Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies dans la vie quotidienne des aidés et des aidants.</p> <p>*Stimuler le réseau de bénévoles accompagnant les personnes âgées vers l'usage du numérique.</p> <p>*Encourager la création de centres intercommunaux d'action sociale.</p>
Services de proximité	<p>Le maintien et la mutualisation</p> <p>La connaissance</p> <p>L'innovation et l'adaptation</p> <p>La mobilité</p>	<p>*Élaborer une charte des bonnes pratiques d'aménagement commercial.</p> <p>*Mettre en place des conventions territoriales entre les chambres consulaires et les EPCI.</p> <p>*Développer les points multi services et les commerces itinérants en zone rurale.</p>

Conformément aux dispositions de l'article 98 de la loi NOTRe, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- ÉMET un avis FAVORABLE au SDAASP ;
- AUTORISE LE Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Copie certifiée conforme et exacte,  
 Le 22 Septembre 2017  
 Le Président,  
**Mr Jean-Marc AUDERGON**



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

Votre interlocuteur : Alain MATHERON  
Président  
téléphone : 04.75.22.29.44  
courriel : alain.matheron@paysdiois.fr

Madame Marie-Pierre MOUTON  
Présidente du Conseil Départemental

Die, le 29 septembre 2017

**Objet** : Schéma départemental d'accessibilité des services publics de la Drôme

Madame la Présidente,

Par courrier recommandé en date du 22 juin dernier, en coopération avec la Préfecture de la Drôme, vous m'avez adressé le schéma départemental d'accessibilité des services au public en me demandant de procéder à la consultation de mon conseil communautaire dans un délai de 3 mois (échu le 23 septembre dernier). En raison du calendrier de nos conseils communautaires, les élus n'ont pu être consultés dans le délai. J'ai tenu néanmoins à vous adresser un courrier concernant ce travail.

En le découvrant, j'ai pris acte du diagnostic posé sur le territoire départemental, notamment pour la partie recouvrant l'intercommunalité du Diois. Bien que n'ayant pu les débattre avec mon conseil, je valide et adhère aux grands axes de travail sous réserve de connaître les modalités précises de leur mise en œuvre, notamment pour ce qui concernera l'engagement intercommunal.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de considération distinguée

Le Président  
Alain MATHERON

**Copie à** : Monsieur le Préfet, sous couvert de Monsieur CHARPENAY

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT EN DIOIS  
BEAURIÈRES  
BELLEGARDE EN DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMMANS  
JONCHÈRES  
LA BATTIE DES FONTS  
LA-MOTTE-CHALANCON  
LAVAL D'AIX  
LES PRES  
LESCHES EN DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS LA CROIX HAUTE  
MABIGNAC  
MENGLON  
MISCON  
MONTLAUR EN DIOIS  
MONTMAUR EN DIOIS  
PENNES LE SEC  
PONET- ST AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHFURCHAT  
ROMÈYER  
ROTIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST ANDEOL EN QUINT  
ST DIZIER-EN-DIOIS  
ST JULIEN EN QUINT  
ST NAZAIRE LE DESERT  
STE CROIX  
TRESCHENU-CREYERS  
VACHERES EN QUINT  
VAL MARAVEL  
VALDROME  
VOLVENT



Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N° 1.4/2017  
Séance du 10 juillet 2017  
Régulièrement convoquée le 3 juillet 2017**

L'an deux mille dix sept, le 10 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire s'est réuni au Palais des Congrès de Montélimar, sous la présidence de Monsieur Franck REYNIER.

**PRESENTS** : M. Y. COURBIS, Mme M. DELORME, Mme G. ESPOSITO, M. V. JOVEVSKI, M. P. BEYNET, Mme P. GARY, M. H. ICARD, Mme M. FIGUET, M. J.P. ZUCHELLO, M. F. CARRERA, M. J.L. ZANON, M. L. MERLE, Mme M.P. PIALLAT (à partir de la délibération n° 4.3), M. J. CHABERT, Mme F. MERLET, M. T. LHUILLIER, Mme L. LE GALL, M. B. ALMORIC, Mme P. BLACHE, M. L. DEVERA, M. J. DUC, M. J.F. FABERT, Mme P. BRUNEL-MAILLET, M. K. OUMEDDOUR, M. D. POIRIER, M. A.B. ORSET-BUISSON, Mme C. SALVADOR, Mme C. DURAND, M. M. SABAROT, M. C. BOURRY, Mme G. TORTOSA, M. S. MORIN, Mme M. PATEL-DUBOURG, Mme M.C. SCHERER, Mme N. ASTIER, Mme C. COUTARD, M. R. ROSELLO, M. A. CSIKEL, M. J.B. CHARPENEL, Mme D. GRANIER, M. H. ANDEOL, M. Y. LEVEQUE, M. H. FAUQUÉ, Mme N. PROST, M. B. DEVILLE, Mme J. FAURE, Mme F. QUENARDEL, M. J.J. GARDE, M. J.P. LAVAL.

**POUVOIRS** : M. B. BOUYSSOU (pouvoir à M. P. BEYNET) ; M. R. BUREL (pouvoir à M. F. CARRERA) ; Mme M.P. PIALLAT (pouvoir à M. L. MERLE jusqu'à la délibération n° 4.2) ; Mme F. CAPMAL (pouvoir à M. J.F. FABERT) ; Mme C. AUTAJON (pouvoir à M. K. OUMEDDOUR) ; Mme M. MURAOUR (pouvoir à M. J. DUC) ; M. H. LANDAIS (pouvoir à Mme C. DURAND) ; M. J.P. MENARD (pouvoir à M. A.B. ORSET-BUISSON) ; Mme I. MOURIER (pouvoir à Mme C. SALVADOR) ; M. J. FERRERO (pouvoir à Mme G. TORTOSA) ; Mme F. OBLIQUE (pouvoir à Mme M. PATEL-DUBOURG) ; M. M. LANDOUZY (pouvoir à Mme M.C. SCHERER) ; M. J. MATTI (pouvoir à M. J.L. ZANON) ; Mme M. EYBALIN (pouvoir à Mme C. COUTARD) ; M. S. CHASTAN (pouvoir à Mme N. PROST) ; Mme A. BIRET (pouvoir à M. A. CSIKEL) ; Mme V. ARNAVON (pouvoir à Mme F. MERLET) ; Mme F. DUVERGER (pouvoir à M. Y. LEVEQUE) ; M. R. PLUNIAN (pouvoir à Mme F. QUENARDEL).

**ABSENTS** : Melle L. BERGER, M. R. QUANQUIN, M. M. THIVOLLE.

**Secrétaire de séance** : M. V. JOVEVSKI.

**1.4 - SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)**

M. Louis MERLE, Vice-Président, Rapporteur expose à l'assemblée :

Afin d'assurer à terme l'égalité d'accès aux services dans tous les territoires, la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit l'élaboration conjointe, par le Préfet et le Président du Conseil départemental, d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Ce schéma doit définir, sur la base d'un diagnostic territorial, des actions à mettre en œuvre sur une durée de six ans, pour renforcer l'offre de services marchands et non marchands, dans les zones présentant un déficit d'accessibilité aux services.

Depuis septembre 2016 une démarche partenariale a été engagée, pilotée par l'État et le Conseil départemental et un comité de pilotage a été mis en place.

Les actions destinées à améliorer les dispositifs existants s'articulent autour de quatre axes transversaux :

- avoir un maillage du territoire par des services adaptés aux besoins des Drômois

**montélimar**  
agglomération

Maison des Services Publics – 1 avenue Saint Martin – 26200 MONTÉLIMAR



- soutenir le développement des usages des services numériques en garantissant un accompagnement dans la prise en main par tous les Drômois
- organiser les mobilités des usagers et des services pour les territoires les moins bien dotés en services
- coordonner les acteurs pour une offre de services optimisée et lisible par tous les Drômois.

Le projet de schéma, annexé à la présente, est transmis, pour avis, aux organes délibérants des EPCI à fiscalité propre du département. Après avoir été éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, il sera soumis pour approbation au Conseil départemental de la Drôme.

À l'issue de ces délibérations, le Préfet arrêtera définitivement le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Des conventions d'application seront ensuite signées entre l'État, le Département, les communes, les EPCI, les organismes publics et privés concernés et les associations d'usagers des services au public.

Le Conseil communautaire, à la majorité de ses membres présents, DECIDE :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5211-9,

Vu La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son article 98,

Après avoir entendu l'exposé précédent,  
Après en avoir délibéré,

**D'EMETTRE** un avis favorable au projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Ont signé les membres présents,  
Suivent les signatures

POUR EXPEDITION CONFORME  
Délibération affichée le 11 juillet 2017,  
Fait à la Communauté d'Agglomération le 11 juillet 2017.

Franck REYNIER

Porte de  
**DrômArdèche**  
 Communauté de communes

**Madame la Présidente**  
**Conseil départemental de la Drôme**  
 26 avenue du Président Herriot  
 26026 VALENCE

Saint-Vallier, le 3/10/2017

Objet : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public  
 Affaire suivie par : Stéphanie DIDIER  
 Tel : 04 75 23 45 65  
 Num GED :

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance du **Projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de la Drôme** que vous nous avez fait parvenir au début de l'été. Ce dernier répond à des problématiques et des enjeux que nous partageons en Porte de DrômArdèche, comme la qualité des services, leur accessibilité sociale et territoriale ou encore la prise en compte de tous les publics, à tous les âges de la vie.

Je souhaiterais tout particulièrement attirer votre attention sur **la santé**, une thématique dont nous allons faire une priorité dans les mois et les années qui viennent sur le territoire. En effet, comme le schéma l'énonce, « l'accès aux services de santé est une priorité pour les habitants des zones les plus rurales ». Ce constat, nous le faisons tous les jours auprès de nos concitoyens qui rencontrent très souvent des difficultés pour consulter un spécialiste, passer des examens ou tout simplement prendre rendez-vous avec leur généraliste. Face au vieillissement des médecins généralistes exerçant sur notre territoire (+ de 70% ont plus de 55 ans) et aux risques que cette situation représente en termes de santé publique, nous nous devons de trouver et de mettre en œuvre des solutions pour assurer au mieux l'accès aux soins, notamment de premier recours.

En collaboration avec l'ARS, nous envisageons avec Patricia BOIDIN, ma Vice-présidente en charge de la Santé, des Familles et du Social, de porter un Contrat Local de Santé, afin de définir un plan d'actions répondant aux problématiques rencontrées sur le territoire, et ce en y associant l'ensemble des partenaires (Département, Région, CPAM, HDN, CAF...). L'accès aux soins, la prévention, le maintien et le renfort des HDN sur le territoire, le soutien aux pratiques collectives, la recherche de solutions innovantes, la participation citoyenne ou encore la télémédecine sont autant de pistes sur lesquelles nous souhaitons travailler. Un premier projet de Centre de santé à Saint-Rambert-d'Albon, un secteur tout particulièrement en tension, est à l'étude.

Mes services ne manqueront pas de prendre contact avec les personnes référentes au Département comme à l'ARS lors des différentes phases de ces projets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

**Pierre JOUVET**  
Président de Porte de DrômArdèche  
conseiller départemental



**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**« ROYANS VERCORS »**  
**28 rue Hector Alléobert**  
**BP 37**  
**26190 SAINT JEAN EN ROYANS**

**DEPARTEMENT : DROME**  
**ARRONDISSEMENT : DIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Le 25 juillet deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Julien en Vercors, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Louis FILLET, Président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juillet 2017

Nombre de délégués en exercice :	33	Présents :	22	Votants :	29
Pour :	29	Contre :	0	Abstention :	0

**Étaient présents** : Pierre-Louis FILLET, Président, Mme Nancy FILET-COCHE, MM. Henri BOUCHET, Marcel ESCOFFIER, Hervé GONTIER, Christophe MORINI, vice-présidents, Mmes Françoise CHARRAS, Jacqueline CHARVE, Geneviève HELFENSTEIN, Tiffany PERROT, Nadia VIOSSAT, MM. Claude ANTELME, Roland ARCHINARD, Jackie CASASNOVAS, Christian CHARVET, Franck GERBOUD, Claude MADERN, Christian MORIN, Thomas OTTENHEIMER, Patrick TANCHON, Claude VIGNON, délégués titulaires. Jean-Louis JUILLES, délégué suppléant.

**Absent** : Danielle BOUVIER, Simon BRABANT, Claude ROUSSET.

**Excusés** : Claude BELLE, Jean-Luc FAURE, Valéry FRIOL, Jean-Daniel LAFOREST, Pascal MILESI, Alain REVOL, Evelyne TEZIER, Mauricette VALLET, Bertrand VAUSSENAT.

**Secrétaire de séance** : Madame Nadia VIOSSAT

**Procurations** : Mauricette VALLET donne pouvoir à Tiffany PERROT, Pascal MILESI donne pouvoir à Hervé GONTIER, Valéry FRIOL donne pouvoir à Patrick TANCHON, Claude BELLE donne pouvoir à Christian CHARVET, Jean-Daniel LAFOREST donne pouvoir à Christian MORIN, Evelyne TEZIER donne pouvoir à Marcel ESCOFFIER, Bertrand VAUSSENAT donne pouvoir à Jacky CASANOVAS.

**Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer**

**D2017/07/109**

***Objet : Schéma Départemental d'Accès Aux Services Publics (SDAASP)***

Dans le cadre de la loi NOTRe, et en lien avec la politique d'égalité des territoires, le Gouvernement a souhaité renforcer l'accessibilité des services au public afin de mieux répondre aux usagers dont certains éprouvent des difficultés à accéder aux transports, aux commerces de proximité, aux services de santé, de l'emploi, et de manière générale aux services qu'ils soient publics ou privés.

Dans ce sens, un chapitre de la loi sur la décentralisation est entièrement consacré à ce sujet en prévoyant la création de schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

La démarche engagée est pilotée par l'État et le Conseil départemental, en associant entre autres les EPCI.

Le projet de schéma est transmis, pour avis, aux organes délibérants des EPCI, du Conseil régional et de la Conférence Territoriale de l'Action Publique.

Après avoir été éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, il sera soumis pour approbation au Conseil départemental de la Drôme.

À l'issue de ces délibérations, le Préfet arrêtera définitivement le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services.

Le schéma départemental détaillé a été transmis à tous les délégués communautaires.

Les différentes étapes d'élaboration de ce schéma sont :

- **septembre 2016 à mai 2017** : élaboration du projet de SDAASP : diagnostic + fiches-action\*
- **11 mai 2017** : comité de pilotage élargi aux EPCI pour une présentation du projet de SDAASP
- **fin juin 2017 à fin septembre 2017** : consultation pour avis des EPCI (3 mois)
- **octobre / novembre 2017** :
  - prise en compte de l'avis des EPCI dans le projet de SDAASP
  - consultation du Conseil régional et de la Conférence Territoriale de l'Action Publique sur le projet de SDAASP
- **novembre 2017** : délibération du Conseil départemental
- **avant le 31 décembre 2017** :
  - publication du SDAASP par arrêté du Préfet
  - mise en œuvre du SDAASP par conventions d'application

Le schéma de la Drôme a donc fait l'objet d'un diagnostic qui a permis de brosser un portrait du territoire de la Drôme et de repérer le déficit géographique en termes de services publics.

Ce schéma a permis de définir :

**4 objectifs principaux :**

- avoir un maillage du territoire par des services adaptés aux besoins
- soutenir le développement des usages des services numériques
- organiser les mobilités des usagers et des services
- coordonner les acteurs pour une offre de services optimisée et lisible par tous.

**Et 6 thématiques :**

- services publics,
- services de proximité,
- santé,
- solidarité,
- éducation et jeunesse,
- culture et sport

Chacune des thématiques faisant l'objet d'un plan d'actions.

Le SDAASP est avant tout un document d'orientation et n'ouvre donc pas à des financements spécifiques autres que les financements de droit commun.

Ceux-ci pourront être demandés, en tant que de besoin, dans le cadre des conventions de partenariat qui seront mises en œuvre après publication du schéma, par arrêté du Préfet.

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE ET DONNE** un avis favorable à ce projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics de la Drôme,

**AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Saint Jean en Royans, le 25 juillet 2017.

Le Président,  
Pierre-Louis FILLET



Transmission en Préfecture le

Réception en Préfecture le

Affichage le



Communauté de Communes du Val de Drôme  
Rue Henri Barbusse – BP 331  
26402 CREST CEDEX  
Tél. : 04-75-25-43-82 / Fax : 04-75-25-44-96

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
05 /12-07-17/C

**L'an deux mille dix-sept, le 12 juillet**

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19 h en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

**Objet : SDAASP (schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public) : avis**

Nombre de membres en exercice : 65  
Date de convocation : 28 juin 2017

**42 PRÉSENTS :**

MMES MATHIEU C., PICCHI I., MARTIN B., PARET M., BOUVIER M., LIARDET C., PIERI A., DILLE Y., FAURIEL H., JACQUOT C. GRANGEON S., PASQUET N., MOULINS-DAUVILLIERS G.  
MM. CROZIER G., CARRERES B., MAGNON B., JAY M., AUDRAS G., ANDRE P., DELALLE B., LOTHE J., VIGNE M., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., VAUCOULOUX M., HILAIRE JL., BERNARD O., FAYARD F., DERE L., AURIAS C., MACAK JP., COMBE C., TRICHARD C., BOUVIER JM., POURRET G., GILES M., PERRIN D., GILLES D., PERVIER Y., KRIER S., FANGEAT B.

**9 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

MMES CASTON J., CHALEAT R.  
MM ESTEOULLE R., FAVRE M., BALZ R., PLANET F., VENEL G., FAYOLLET J., MACLIN B.

**3 ABSENTS EXCUSES :**

MM CHAGNON JM., MALSERT J., DRUGUET R.

A été élue secrétaire de séance : Madame Béatrice Martin

Le Président informe que, dans le cadre de la loi NOTRÉ du 7/8/2015, le Préfet et le Président du Conseil Départemental sont chargés de l'élaboration d'un Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), d'ici fin 2017. Le décret du 4/4/16 a rendu cette élaboration conjointe obligatoire.

Ce schéma doit définir sur la base d'un diagnostic territorial des actions à mettre en œuvre, sur une durée de 6 ans pour renforcer l'offre de services non marchands et marchands dans les zones présentant un déficit d'accessibilité aux services.

Conformément à l'article 98 de la loi NOTRÉ, ce projet de schéma est transmis aux EPCI à fiscalité propre pour avis.

La collectivité a un délai de 3 mois pour délibérer. En absence de réponse, son avis est réputé favorable.

Le projet de schéma comprend :

- Un diagnostic répertoriant l'offre de services publics ou privés sur le département avec leur localisation et leur accessibilité, les besoins en services de proximité et les territoires ayant un déficit d'accessibilité aux services

Il a porté sur les 6 thèmes suivants :

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| 1) La santé                   | 4) Le sport, la culture et les loisirs |
| 2) Les services publics       | 5) Les solidarités                     |
| 3) L'éducation et la jeunesse | 6) Les services de proximité           |

.../...



Communauté de Communes du Val de Drôme  
Rue Henri Barbusse – BP 331  
26402 CREST CEDEX  
Tél. : 04-75-25-43-82 / Fax : 04-75-25-44-96

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
05 /12-07-17/C

.../...

- Un programme d'actions défini pour 6 ans
  - Un plan de développement de mutualisation des services au public
- L'objectif principal étant d'identifier les enjeux prioritaires pour un maillage départemental (adaptation et/ou création d'équipements)

Une fois le schéma adopté (avant le 31/12/2017), celui-ci sera mis en œuvre par le comité de pilotage constitué lors du lancement de la démarche. Des conventions d'application seront proposées entre l'Etat, le Département, les communes, les EPCI, les organismes publics et privés concernés et les associations d'usagers des services au public.

Le projet de SDAASP est présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- approuve l'exposé du Président
- émet un avis favorable au projet de SDAASP (schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public), tel que présenté
- mandate le bureau afin de valider le SDAASP après avoir recueilli les avis et observations des communes
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Président

Jean SERRET

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.  
Certifié exécutoire  
AFFICHE LE 17/07/17

Communauté de Communes du Val de Drôme  
Rue Henri Barbusse – BP 331  
26402 CREST CEDEX  
Tél. : 04-75-25-43-82 / Fax : 04-75-25-44-96

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
9/05-09-17/B

**L'an deux mille dix-sept, le 5 Septembre**

Le Bureau communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 18 h 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

**Objet : SDAASP (schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public) : validation**

Nombre de membres en exercice : 32  
Date de convocation : 22 août 2017

**28 PRÉSENTS :**

MMES MARTIN B. PARET M., PASQUET N., CHALEAT R., LIARDET C.  
MM. SERRET J., ARNAUD R., AURIAS C., BERNARD O., BOUVIER JM., CROZIER G., FAYARD F.,  
FAYOLLET J., HILAIRE JL., KRIER S., POURRET G., AUDRAS G., DELALLE B., DRUGUET R.,  
ESTEOULLE R., GAUDET JM., GILES M., MACLIN B., CAILLET C., CHAGNON JM., JAY M., MACAK JP.,  
MOREL L.

**2 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

MME GRANGEON S.  
MM. BALZ R.

**1 ABSENT EXCUSE :**

MM. PERVIER Y.

**A été élu secrétaire de séance :** Monsieur Robert Arnaud

Monsieur le Président rappelle la délibération n°5/12-07-17/C par laquelle le Conseil a donné un avis favorable au projet de SDAASP et a mandaté le bureau fin de valider le SDAASP après avoir recueilli les avis et observations des communes

Le Président rappelle également qu'un courriel a été adressé aux maires des communes de la CCVD, avec copie aux élus communautaires pour leur demander de faire part de leurs observations ou suggestions sur ce projet de schéma.

Le projet de SDAASP était joint à l'envoi.

Le diagnostic complet avait été remis sur clé USB en juillet 2017 à tous les conseillers communautaires.

Le projet de schéma porté sur les 6 thèmes suivants :

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| 1) La santé                   | 4) Le sport, la culture et les loisirs |
| 2) Les services publics       | 5) Les solidarités                     |
| 3) L'éducation et la jeunesse | 6) Les services de proximité           |

Les élus communautaires ont fait part des observations suivantes :

- De nombreux dispositifs préconisés dans le schéma sont déjà développés par la CCVD : CIAS, MSAP, petite enfance, équipements sportifs mutualisés, itinérance (cohérence avec la stratégie territoriale du Département)
- **Volet « Solidarité ».**
  - o développement du maintien à domicile (notamment en matière de HAD – Hospitalisation A Domicile) et création de structures adaptées et humaines pour accueillir le grand âge dans les meilleures conditions ;

.../...

Communauté de Communes du Val de Drôme  
Rue Henri Barbusse – BP 331  
26402 CREST CEDEX  
Tél. : 04-75-25-43-82 / Fax : 04-75-25-44-96

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
9/05-09-17/B

.../...

- nécessité d'améliorer concrètement les conditions d'accueil des jeunes et moins jeunes handicapés dans les services de proximité (écoles, commerces, etc.). Améliorer les conditions des accompagnants (emplois précaires)
- Cumul de handicaps pour le secteur Gervanne-Sye (zone grise dans tous les domaines étudiés) : p7 accessibilité aux services ; p11 accessibilité Médecins généralistes ; p18 collège ; p22 cinéma + piscine couverte
- **Volet Services de proximité** :
  - Mener à terme le projet de schéma de développement commercial. Créer une véritable place de marché permettant de mettre en relation l'offre et la demande :
  - études de potentiel par zone de chalandise et par produits en matière de déficit d'offre
  - ensemble des locaux commerciaux disponibles sur un territoire
  - accompagnement des porteurs de projets (par le pôle éco)
  - Les secteurs Gervanne-Sye et Roubion sont particulièrement éloignés au regard des temps d'accès estimés : les habitants de ces vallées devraient bénéficier de la même qualité de services que le reste de la population de la CCVD : le bassin Gervanne-Sye est identifié comme "secteur à enjeux" ce qui révèle la réalité de terrain, et conforte la démarche de la Commune de Beaufort/Gervanne quant à l'installation d'une MSAP (projet évoqué en p15)
- **Volet de la santé : grand absent** :
  - L'offre de services médicaux (et sa diversité) est de plus en plus déficiente dans les territoires ruraux comme celui de la CCVD.
  - p 10 : "89,7% de la pop se trouve à moins de 5 minutes d'un médecin" : les temps de déplacements sont également liés à la topographie et l'état des voies de circulation, ... Ce % de 89,7 n'a pas de sens à l'échelle du département au vue de la grande hétérogénéité de répartition de la population (cf carte p5).
  - Il conviendrait de distinguer secteur dense et moins dense, urbain et rural et mettre en place des actions en fonction des temps réels d'accès selon les territoires.
- **Nécessité du déploiement rapide d'Internet à très haut débit sur le territoire** :
  - condition sine qua non pour mettre en œuvre les nombreux services en ligne à la population évoqués dans chacune des thématiques de ce schéma.
  - Accès au Numérique programmé tardivement dans les territoires ruraux
  - Fort besoin d'accompagnement des populations à la dématérialisation
- **Accessibilité aux collèges** :
  - p18 : ce paramètre est en lien étroit avec la mobilité des jeunes. Le maillage insuffisant du territoire en matière de lignes de transport régulier est un facteur prépondérant et nécessite une réelle prise en compte de la mobilité (inventer et mettre en place d'autres modalités de transport)

.../...

Communauté de Communes du Val de Drôme  
Rue Henri Barbusse – BP 331  
26402 CREST CEDEX  
Tél. : 04-75-25-43-82 / Fax : 04-75-25-44-96

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
9/05-09-17/B

.../...

- Privilégier le transport à la demande (qui peut être limité à certaines catégories de population, ...), plutôt que des lignes de bus régulières

Une fois le schéma adopté (avant le 31/12/2017), celui-ci sera mis en œuvre par le comité de pilotage constitué lors du lancement de la démarche.

Des conventions d'application seront proposées entre l'Etat; le Département, les communes, les EPCI, les organismes publics et privés concernés et les associations d'usagers des services au public.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Propose de transmettre les observations des communes telles qu'elles soient prises en compte dans le SDAASP
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Président

Jean SERRET

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.  
Certifié exécutoire  
AFFICHE LE 13/09/17





**Conseil départemental de la Drôme**  
Madame Marie-Pierre MOUTON  
Présidente  
26 avenue du Président Herriot  
26026 VALENCE Cedex 9

Direction générale

Valence, le 28 septembre 2017

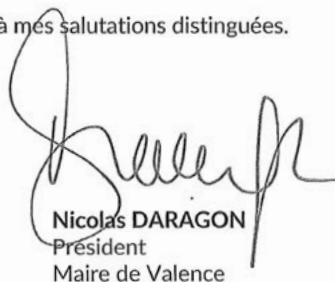
Madame la Présidente,

C'est avec attention que Valence Romans Agglo a pris connaissance du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) élaboré conjointement par le Préfet et votre instance départementale.

Au regard des délais de consultation et du calendrier des instances communautaires, le conseil communautaire de Valence Romans Agglo ne pourra pas se positionner sur le projet de schéma dans les délais qui nous ont été imposés.

Cependant, afin de contribuer à la démarche engagée sur le territoire, les Vice-présidents et Maires de Valence Romans Agglo ont pris acte des actions identifiées dans le Schéma lors du bureau communautaire du 27 septembre et n'ont pas émis de réserve particulière.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à mes salutations distinguées.



**Nicolas DARAGON**  
Président  
Maire de Valence

Adresse postale :  
Valence Romans Agglo | Rovaltain | Avenue de la Gare | BP 10 388 | 26958 Valence Cedex 09  
Tél : 04 75 81 30 30 | [www.valenceromansagglo.fr](http://www.valenceromansagglo.fr)



## CONFÉRENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Séance du lundi 20 novembre 2017

[www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr)

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Lyon**  
1 Esplanade François Mitterrand  
CS 20033 — 69269 Lyon Cedex 2  
**Tél.** 04 26 73 40 00 **Fax.** 04 26 73 42 18

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Clermont-Ferrand**  
59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706  
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
**Tél.** 04 73 31 85 85



> **EXTRAIT DU COMPTE-RENDU PUBLIÉ LE 6 DÉCEMBRE 2017**

**AVIS OBLIGATOIRE SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL  
D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS DES  
CONSEILS DÉPARTEMENTAUX**

**M. BLANC.**- Il n'y a pas d'observation particulière à formuler, la loi nous impose de donner un avis sur ces schémas.

Aujourd'hui il nous est proposé un avis sur six schémas pour les départements de l'Allier, de l'Ardèche, du Cantal, de la Drôme, de l'Isère et du Puy-de-Dôme, puis pour les autres départements, nous proposerons une modification de notre règlement intérieur pour que l'on puisse recueillir ces observations de manière dématérialisée.

Je crois Monsieur le Président, qu'il faut maintenant laisser la parole pour 5 minutes à chacun des départements qui va présenter son schéma.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention de manière générale sur ces six présentations ? (*Non.*)

Nous devons émettre un avis, la loi nous l'impose.

Y a-t-il des avis défavorables ? Des abstentions ?

Tel n'est pas le cas, nous allons donc émettre un avis favorable.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

**Le Président**

Madame Marie-Pierre MOUTON  
Présidente du Conseil départemental de la  
Drôme  
Hôtel du Département  
26 avenue du Pdt Herriot  
26026 VALENCE CEDEX 9

Nos réf. : DATM17 I2822 L38973

Le Conseil régional, le **2 2 NOV. 2017**

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 13 octobre 2017, vous avez sollicité l'avis de la Région sur le projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) rend obligatoire l'élaboration conjointe par le Préfet et le Président du Conseil départemental dudit schéma qui doit définir pour une durée de 6 ans un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

Conformément au décret du 4 avril 2016, la Région est saisie pour communiquer son avis sur le schéma.

L'accessibilité aux services constitue incontestablement un enjeu majeur d'aménagement des territoires. A l'avenir, la poursuite du vieillissement de la population renforcera la nécessité d'adapter plus encore nos dispositifs d'intervention publique pour les rendre accessibles au plus grand nombre.

Dans le cadre de l'élaboration en cours du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), la Région a conduit l'organisation de douze rencontres territoriales à l'échelle départementale.

L'accessibilité aux services est apparue comme une préoccupation majeure de nos concitoyens sur laquelle les attentes en direction des collectivités sont très fortes, à la fois en faveur d'une offre de services adaptée aux besoins des habitants et aux spécificités des territoires. Le département de la Drôme présente à ce titre de forts contrastes territoriaux, des espaces à forte densité urbaine cohabitant avec des espaces montagneux très faiblement peuplés.

[www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr)

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Lyon  
1 Esplanade François Mitterrand  
CS 20033 – 69269 Lyon Cedex 2  
Tél. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 18

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Clermont-Ferrand  
59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706  
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
Tél. 04 73 31 85 85

La question de l'accessibilité aux services nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs et la convergence des interventions avec un double enjeu d'optimisation et de renforcement de l'offre existante en particulierité dans les zones déficitaires.

La Région salue d'une façon générale les orientations retenues dans votre projet qui rejoignent ses préoccupations en matière d'aménagement du territoire. Le diagnostic réalisé sera une ressource utile dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, et des passerelles SRADDET-SDAASP devront être utilement créées.

La déclinaison opérationnelle de votre schéma appelle néanmoins quelques observations de la part de la Région sur les actions dans lesquelles elle est citée comme partenaire et /ou pilote.

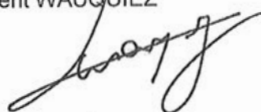
En ce qui concerne l'éducation et la jeunesse, la fiche action est conforme pour l'essentiel aux orientations régionales dans le domaine (développement de formations à distance, MOOCs, formation des enseignants...). Le soutien régional passe par un contrat d'objectifs et de moyens que la Région négocie avec la communauté d'universités et d'établissements de Grenoble. Ce contrat contient un volet qui concerne l'Agence de Développement Universitaire Drôme-Ardèche. C'est bien à travers ce contrat d'objectifs et de moyens que des projets relatifs à cette fiche action seront soutenus.

S'agissant des services de santé, la Région est déjà pleinement engagée dans la lutte contre les déserts médicaux (cf. annexe) et dans le soutien financier aux Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et centres de santé et l'aide aux internes de médecine via l'attribution de bourses.

Soyez assuré que la Région sera à vos côtés pour vous aider à traduire les objectifs du schéma en actions concrètes.

Souhaitant que ces éléments puissent contribuer utilement à votre projet, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent WAUQUIEZ



Copie : Monsieur le Préfet de la Drôme

## ANNEXE - LA POLITIQUE REGIONALE DE RECONQUETE DES DESERTS MEDICAUX

### PHASE 1 : UNE PREMIERE VAGUE DE DISPOSITIFS QUI PRODUIT DES RESULTATS

La reconquête des déserts médicaux est un des enjeux fondamentaux de l'attractivité des territoires. C'est dans la perspective d'agir rapidement et de manière volontariste sur ce sujet que dès le 22 septembre 2016 l'Assemblée régionale approuvait une première vague de dispositifs permettant de soutenir massivement la création ou l'extension de maisons et centres de santé, ou de structures équivalentes. L'objectif est de favoriser et de renforcer la présence de médecins généralistes en zones fragiles, et de manière plus globale celle d'autres professionnels de santé, de spécialistes, de professions paramédicales, etc.

Ce dispositif, nouveau par son ambition, a déjà pu démontrer toute son efficacité puisqu'à la fin de l'année 2017 ce seront 38 projets qui auront été soutenus par la Région pour un montant de presque 6 M€, contre 14 projets seulement pour l'ensemble de l'année 2015, pour un montant de 1,2 M€ en Rhône-Alpes.

Un autre levier pour permettre l'installation de médecins dans ces zones prioritaires est de montrer aux étudiants de médecine générale, les futurs praticiens, tout l'intérêt que présente l'exercice regroupé de la médecine générale, notamment en zone rurale. Dans ce but la région attribue des bourses aux étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle en médecine générale effectuant un stage en zone prioritaire.

En 2017, ce dispositif a été amplifié :

- une extension géographique : désormais tous les étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle des 4 universités (5 facultés) de la grande Région y ont accès (Saint Etienne, Lyon, Clermont-Ferrand et Grenoble) ;
- un accroissement du nombre de bourses accordées : en 2017, ce seront 150 (+ 50%) étudiants en 3<sup>ème</sup> cycle de médecine qui en bénéficieront, au lieu d'un peu moins de 100 seulement en 2015 ;
- une augmentation du montant unitaire de la bourse : ce sont désormais 3 000 € (contre 2 400 € auparavant, soit une augmentation de 25%) qui sont alloués par semestre à chaque stagiaire, pour renforcer l'attractivité de ces lieux de stage.

### PHASE 2 : DE NOUVEAUX DISPOSITIFS POUR ACTIONNER DE NOUVEAUX LEVIERS

Cette première phase de la politique régionale participe de manière très significative à l'amélioration de l'offre de soins de premier recours dans la région. Pour autant, d'autres leviers peuvent encore être actionnés, pour renforcer cette dynamique et la rendre durable et irréversible :

- **Moderniser les établissements publics de santé en zones rurales prioritaires**  
L'objectif est d'améliorer l'équipement technique de ces hôpitaux, dans la mesure où le projet contribuera aussi à l'amélioration de l'écosystème local de santé, c'est-à-dire à l'implication des professionnels de santé et notamment des médecins généralistes du territoire.
- **Renforcer la présence régionale des jeunes médecins**  
La Région entend compléter le dispositif du Contrat d'engagement de service public (CESP) mis en place par les Agences Régionales de Santé, en apportant une aide supplémentaire aux étudiants qui, parmi les signataires de ces contrats, s'engageraient à exercer dans un territoire prioritaire d'Auvergne-Rhône-Alpes.
- **Encourager l'innovation en matière de santé et de télémédecine**  
La lutte contre les déserts médicaux passe par le renforcement du travail en réseau des professionnels de santé sur les territoires concernés : centres hospitaliers quelle que soit leur taille, maisons et centres de santé et médecins exerçant individuellement. La Région soutiendra les initiatives innovantes qui, en s'appuyant sur la télémédecine, favorisent le développement de ce travail collectif.

Les orientations de cette nouvelle phase ont été adoptées par le Conseil régional le 29 septembre dernier.




CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DRÔME

Budget primitif 2018

Réunion du 5 février 2018

N° : 5283

Envoyé en préfecture le 16/02/2018  
Reçu en préfecture le 16/02/2018  
Affiché le   
ID : 026-222600017-20180205-CD20180205\_54-DE

**Soutien financier aux collectivités**

**2A4-03**

Objet de la délibération :

**SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE  
L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC**

Rapporteur : Mme Marie-Pierre MOUTON

Vu l'article L.3211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental indiquant que :

Afin d'assurer à terme l'égalité d'accès aux services dans tous les territoires, l'article 98 de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) et le décret N°2016-402 du 4 avril 2016 rendent obligatoire l'élaboration conjointe par le Préfet et la Présidente du Conseil départemental, d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) doit être publié avant le 31 décembre 2017 par arrêté du Préfet du département, après avis des EPCI, de la Conférence Territoriale de l'Action Publique, de l'Assemblée régionale et délibération de l'Assemblée départementale .

Les travaux pour l'élaboration du SDAASP de la Drôme ont été engagés en septembre 2016, dans le cadre d'un partenariat entre les services de l'Etat, du Département, l'Association des Maires de la Drôme, l'Association des Maires ruraux de la Drôme les EPCI, les Chambres Consulaires et les opérateurs de services (la CAF, la CPAM, Pôle Emploi, La Poste...).

Une gouvernance a été mise en place avec :

- un **Comité de pilotage** co-présidé par le Préfet et la Présidente du Département pour fixer des orientations et valider l'état d'avancement du schéma.
- un **Comité technique** avec à sa tête le Directeur général des services du Département et le Secrétaire général de la Préfecture pour assister le Comité de pilotage dans ses travaux.

Le projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public pour la Drôme :

- **comprend un diagnostic territorial** qui répertorie :
  - l'offre en services, publics et privés, sur le département avec leur localisation et leur accessibilité
  - les besoins en services de proximité
  - les territoires ayant un déficit d'accessibilité aux services.
- **propose un plan en 30 actions** portant sur les six thèmes suivants :
  - santé,
  - services publics,
  - éducation-jeunesse,

- culture-sport-loisirs,
- solidarités,
- services de proximité.

Envoyé en préfecture le 16/02/2018  
 Reçu en préfecture le 16/02/2018  
 Affiché le   
 ID : 026-222600017-20180205-CD20180205\_54-DE

Toutes les actions proposées visent à renforcer, sur l'ensemble du territoire départemental, l'accessibilité des services au public. La plupart d'entre elles privilégient une offre numérique dématérialisée, vecteur d'échanges et de lutte contre l'enclavement et préconisent des mutualisations.

Ce projet de schéma a été transmis pour avis aux EPCI, à la Conférence Territoriale de l'Action Publique et à l'Assemblée régionale. Tous ont rendu un avis favorable.

Ce Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public sera mis en œuvre dès 2018, dans le cadre d'un co-pilotage entre l'Etat et le Département et d'un large partenariat notamment avec les EPCI.

Sa durée de validité est de six ans à compter de sa publication.

Ce projet de SDAASP était initialement inscrit à l'ordre du jour de notre Assemblée du 18 décembre 2017. Il a été retiré, dans l'attente d'informations plus précises sur le projet d'offre de santé pour le Diois proposé par l'Agence Régionale de Santé, suite à l'annonce de la fermeture de la maternité et du service de chirurgie de l'hôpital de Die au 31 décembre 2017,

L'Assemblée départementale après en avoir délibéré ; **DÉCIDE** :

- d'approuver le projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de la Drôme joint en annexe,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services de la Drôme et tout document y afférent.


Pas d'observation ? **ADOPTÉ** en conséquence des votes ainsi exprimés.

La Présidente du Conseil départemental,



Marie-Pierre MOUTON



			Envoyé en préfecture le 16/02/2018
			Reçu en préfecture le 16/02/2018
			Affiché le 
			ID : 026-222600017-20180205-CD20180205_54-DE
VOTE	Quorum	✓	Etaient présents l'ensemble de
<u>Votants</u>			
Pour	35		M. LABAUNE
Contre	0		Mme PARET
Abstention	0		M. SERRET
Non-participation	0		Mme BRUNEL MAILLET (Rep. M. LANFRAY)
Unanimité		✓	M. CHALEON (Rep. M. MORIN)
			M. OUMEDDOUR (Rep. Mme AUTAJON)
			M. BUIS (Rep. Mme CHARMET)
			Mme ROCHAS (Rep. Mme PAYAN)
			M. COMBES (Rep. M. CHAMBONNET)
			Mme GUILLEMINOT (Rep. Mme BOIDIN)
			M. PIENIEK (Rep. M. JOUVET)

26\_Pref\_Préfecture de la Drôme

26-2018-03-06-004

Arrêté fixant le Schéma Départemental d'Amélioration de  
l'Accessibilité des Services au Public

*Arrêté fixant le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public*



**PRÉFET DE LA DRÔME**

Secrétariat Général

Service de Coordination des Politiques Publiques  
Pôle d'Appui Territorial

Valence, le **- 6 MARS 2018**

**ARRETE N° 2018 -  
fixant le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public**

**Le Préfet de la Drôme  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et notamment son article 26,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 98,

VU le décret n° 2016-402 du 4 avril 2016 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

VU l'avis du président de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme provençale par courrier du 27 septembre 2017,

VU l'avis de la Communauté de Communes du Crestois et du pays de Saillans par délibération du 21 septembre 2017,

VU l'avis de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux par délibération du 21 septembre 2017,

VU l'avis du président de la Communauté de Communes Pays Diois par courrier du 29 septembre 2017,

VU l'avis de la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération par délibération du 10 juillet 2017,

VU l'avis du président de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche par courrier du 3 octobre 2017,

VU l'avis de la Communauté de Communes Royans-Vercors par délibération du 25 juillet 2017,

VU l'avis de la Communauté de Communes du Val de Drôme par délibérations du 12 juillet et 5 septembre 2017,

VU l'avis du président de la Communauté d'Agglomération Valence-Romans Agglo par courrier du 28 septembre 2017,

VU l'avis réputé favorable de la Communauté de Communes Drôme Sud-Provence

VU l'avis de la Conférence Territoriale de l'Action Publique en date du 20 novembre 2017,

VU l'avis du Président du Conseil Régional de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 22 novembre 2017,

VU la délibération du Conseil départemental de la Drôme, en date du 5 février 2018, approuvant le projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

### ARRETE

**Article 1 :** le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) dans le département de la Drôme est arrêté pour une durée de six ans à compter de sa publication.

**Article 2:** Ce schéma comprend :

- un diagnostic répertoriant :
  - l'offre en services, publics et privés, sur le département, avec leur localisation et leur accessibilité
  - les besoins en services de proximité
  - les territoires ayant un déficit d'accessibilité aux services
- un programme d'actions, établi pour six ans, pour renforcer l'accessibilité des services au public dans leur ensemble (administrations, santé, services sociaux, commerces, enseignement, culture, sports, loisirs...) en prenant en compte pour la première fois l'offre numérique dématérialisée.
- un plan de développement de mutualisation des services au public s'appliquant à l'ensemble du territoire départemental (intégré au programme d'actions)

Ce schéma s'articule autour de quatre axes transversaux :

1. avoir un maillage du territoire par des services adaptés aux besoins des Drômois,
2. soutenir le développement des usages des services numériques en garantissant un accompagnement dans la prise en main de tous les Drômois,
3. organiser les mobilités des usagers et des services pour les territoires les moins bien dotés en services
4. coordonner les acteurs pour une offre de services optimisée et lisible par tous les Drômois.

Ce schéma porte sur six thématiques :

1. services de santé
2. services publics
3. éducation et jeunesse
4. sport, culture, et loisirs
5. solidarités
6. services de proximité

Le SDAASP peut être consulté, en ligne, sur les sites de l'Etat et du Département:

- <http://www.drôme.gouv.fr/>
- <http://www.ladrome.fr/>

**Article 3 :** La mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma donne lieu à une convention conclue entre le représentant de l'Etat dans le département, le Conseil départemental, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et les collectivités territoriales intéressées, les chambres consulaires et les organismes publics et privés concernés.

**Article 4 :** Pour conduire ce schéma, le Préfet de la Drôme et la Présidente du Conseil Départemental ont constitué un comité de pilotage composé des sous-préfets d'arrondissement, de conseillers départementaux, de l'Association des Maires de la Drôme, de l'Association des Maires Ruraux de la Drôme, des services de l'État et du Département.

A ce comité de pilotage, peuvent également être associés les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, les chambres consulaires et les organismes publics et privés concernés.



Ce comité de pilotage se réunira annuellement sous la co-présidence du Préfet et de la Présidente du Conseil départemental.

Pour chacune des six thématiques identifiées par le schéma, un pilote est chargé de coordonner la mise en œuvre opérationnelle des actions retenues.

Afin de préparer les décisions du comité de pilotage, un comité technique rassemble les référents des services de l'État et du Département. Les pilotes des thématiques peuvent être appelés à y participer.

**Article 5 :** Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme.

**Article 6 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme et le Directeur Général des services départementaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valence, le **- 6 MARS 2018**

Le Préfet,

  
Eric SPITZ

